



ᓄᓇᓂᓄᓐ ᐃᓄᓂᓂᓄᓐ ᐅᓂᓄᓐᓂᓄᓐ
Nunavumi Avatilikiyin Katimayin
Nunavut Impact Review Board
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions



2017-2018

Français

ᐃᓄᓂᓂᓄᓐ ᓂᓄᓂᓄᓐ
Katimayin Unipkaangit
Annual Report
Rapport annuel



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions Rapport annuel 2017-2018

Ce rapport couvre l'année financière 2017-2018 (1er avril 2017 au 31 mars 2018)

Publié par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, Cambridge Bay, Nunavut
© Nunavut Impact Review Board, 2018

1-866-233-3033 | www.nirb.ca

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Sommaire

Notre mandat, notre mission et nos responsabilités	3	Examens approfondis	16
Message du directeur général et de la présidente	4	Surveillance	22
La Commission	5	Accomplir notre mission	26
Personnel	7	En route vers l'avenir	30
Examens préalables	14	États financiers condensés	31

La CNER a pour mission de protéger et d'encourager par ses travaux le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut.



Notre mandat, notre mission et nos responsabilités

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), créée en vertu de l'*Accord du Nunavut*, a été établie le 9 juillet 1966 en tant qu'institution gouvernementale pour évaluer, avant que ne soient approuvées les autorisations requises, les possibles répercussions des projets de développement proposés pour la région du Nunavut. À partir du savoir traditionnel

et de méthodes scientifiques reconnues, la CNER évalue les incidences biophysiques et socioéconomiques des propositions puis recommande ou décide si les projets peuvent ou non aller de l'avant. La CNER peut également instaurer des programmes de surveillance des répercussions des projets examinés et approuvés.



Messages du directeur général et de la présidente

Message du directeur général

Ce fut une année fort occupée pour la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) car nous avons activement poursuivi l'examen approfondi de plusieurs propositions de projets ainsi que la mise en vigueur de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* (LATEPNU). La CNER continue à surveiller et à rapporter les activités de sept importants projets d'exploitation minière qui avaient déjà été soumises à un examen approfondi de la Commission. Plusieurs d'entre eux ont été à renvoyés à la CNER aux fins d'examen des modifications proposées. Outre les nombreux examens préalables effectués au cours de l'année, nous nous sommes acharnés à faire progresser de nouvelles initiatives destinées à appuyer et à promouvoir le système de réglementation intégré du Nunavut. La CNER croit profondément en sa capacité d'être, au Canada comme dans le monde, un leader en matière d'évaluation des répercussions environnementales, valorisant l'importance de l'engagement de la population et conjuguant le savoir traditionnel et les principes Qaujimagatunangit inuits aux données scientifiques. La Commission encourage fortement la participation publique aux évaluations de tous les projets qui lui sont soumis, qu'il s'agisse d'examens préalables, d'examens approfondis ou de programmes de surveillance!

Outre les mises à jour de nos évaluations, nous avons inclus un court profil des employés, un organigramme actualisé et une liste de personnes contacts afin d'être constamment accessibles pour vos questions. Nous avons hâte de vous entendre!

Ryan Barry | Directeur général
Commission du Nunavut chargée
de l'examen des répercussions

Message de la présidente

J'ai le très grand plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) pour l'exercice financier 2017-2018, qui a débuté le 1er avril 2017 pour se terminer le 31 mars 2018.

La CNER a pour mission de protéger et favoriser le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut au moyen d'un processus d'évaluation des répercussions établi en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* (LATEPNU). Avec plusieurs audiences publiques, la poursuite d'examens approfondis de grands projets d'exploitation et la surveillance soutenue de projets approuvés avec révision de plusieurs certificats de projets existants, la CNER a vécu une année toute aussi intense que fructueuse.

Je suis fier du travail réalisé par mes confrères et consœurs et par tout notre personnel. Nous nous préparons activement pour une autre année fort occupée! Nous sommes également honorés de faire partie du Conseil du milieu marin du Nunavut et de collaborer avec nos collègues d'autres institutions publiques territoriales afin de conseiller le gouvernement le gouvernement du Nunavut sur les questions touchant nos zones marines et de lui proposer des recommandations. En plus de décrire les activités de la CNER, ce rapport détaille les efforts déployés pour faire progresser les travaux de la Commission avec nos ressources financières limitées.

J'espère que ce rapport vous sera tout aussi utile qu'informatif. Nos employés sont toujours disponibles pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à les contacter directement ou par le biais de notre adresse courriel générale info@nirb.ca. Nous poursuivons d'autre part la mise en jour de nos documents, disponibles sur notre registre public en ligne à l'adresse www.nirb.ca.

Je vous remercie de votre intérêt pour la CNER et de votre constant soutien pour nos travaux. ! Nous sommes heureux de continuer à travailler pour les Nunavummiut afin d'intensifier, en optimisant vos possibilités de participation, l'engagement actif de la population dans les processus d'évaluation de la CNER.



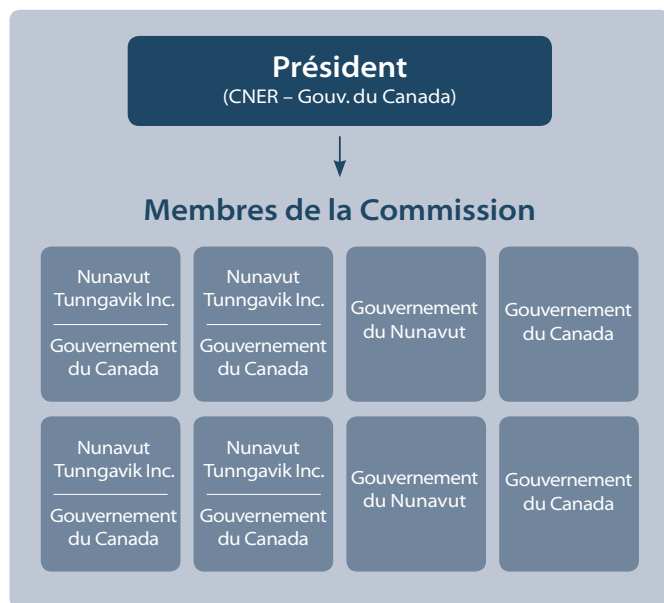
Elizabeth Copland | Présidente
Commission du Nunavut chargée
de l'examen des répercussions

La Commission

Structure de la commission

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions est composée de la manière suivante :

- Quatre membres sont nommés par le gouvernement du Canada sur recommandation d'une organisation inuite désignée;
- Deux membres sont directement nommés par le gouvernement du Canada;
- Deux membres sont directement nommés par le gouvernement du Nunavut;
- Un président nommé par le gouvernement du Canada en consultation avec le gouvernement du Nunavut et sur recommandation des membres de la Commission.



Membres de la Commission en 2017-2018

Elizabeth Copland

Présidente (nommée par AANC)

Mandat actuel jusqu'au 26 novembre 2021

Elizabeth siège à la Commission depuis plus de dix ans et en a assuré la présidence au cours de toutes ces années. Elle a aussi siégé au Conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut et a servi sa communauté comme juge de paix et agent de développement économique. Elizabeth est née et a grandi à Arviat où elle a été annonceuse à la radio locale et conseillère du hameau. Elle a fait ses études secondaires à Winnipeg, Manitoba et poursuit actuellement ses activités de Coroner du Nunavut après avoir été formée dans ce domaine. Elle parle l'anglais et l'inuktitut.

Philip (Omingmakyok) Kadlun

Membre de la Commission (nommé par le G.N.)

Mandat actuel jusqu'au 3 mars 2019

Né dans la région de Umingmaktok, Phillip a grandi à Bay Chimo. Il a été nommé à la Commission en 2009. Il a assuré la présidence des OTC Umingmaktok et Kugluktuk. Il demeure actuellement à Kugluktuk où il participe à la communauté non seulement grâce à la chasse mais encore en tant que bénévole pour les Recherches et sauvetages. Il est parfaitement bilingue en anglais et en inuinnaqtun.

Marjorie Kaviq Kaluraq

Membre de la Commission (nommée par le G.N.)

Mandat actuel jusqu'au 9 février 2020

Kaviq s'est jointe aux membres de la Commission en février 2010. Originaire de Baker Lake, elle réside actuellement à Iqaluit où elle enseigne au Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle détient un Baccalauréat ès sciences avec distinction en environnement et richesses naturelles de l'université Trent à Peterborough. Bénévole infatigable, elle a participé à divers projets à Peterborough ainsi qu'au Nunavut, notamment en tant que membre du Circle K. Trent, section locale des Kiwanis International. Kaviq parle l'anglais et l'inuktitut.



Henry Ohokannoak

Membre de la Commission (nommé par NTI et AANC)

Mandat actuel jusqu'au 1 mars 2019

C'est le troisième mandat qu'Henry exécute à la Commission où il a été nommé en 2005. Demeurant à Cambridge Bay depuis 56 ans, Henry a commencé à travailler comme charpentier puis est devenu traducteur/interprète, fonction qu'il a exercée pendant 26 ans. Il s'est engagé en politique en 1974 en acceptant la présidence du Settlement Council puis en tant que maire-adjoint. Dans les années 1980, il a siégé pendant deux mandats au Conseil d'administration de la Société d'habitation des territoires du Nord-Ouest; il a également été membre de nombreux autres conseils et organismes. L'Inuinnaqtun est la langue maternelle d'Henry qui parle aussi l'anglais.

Allen Maghagak

Membre de la Commission (nommé par l'AANC sur recommandation de la NTI)

Mandat actuel jusqu'au 14 mars 2019

Allen s'est joint à la Commission en janvier 2010. Il demeure actuellement à Ottawa mais affirme que Cambridge Bay reste son foyer. Allen siège au Conseil d'administration de la Commission d'aménagement du Nunavut auquel il apporte son expérience d'ex-négociateur en chef de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et de directeur exécutif de l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut. Il a aussi participé aux négociations pour la Tunngavik Federation of Nunavut. Il a fait ses études à Yellowknife. De langue maternelle inuinnaqtun, il parle aussi anglais.

Guy Alikut

Membre de la Commission (Nommé par l'AANC)

Mandat actuel jusqu'au 25 septembre 2021

Guy termine la troisième année de son premier mandat à la CNER où il a été nommé en mars 2011. Il a puisé sa riche expérience de vie dans sa participation à la Chambre de commerce de Keewatin, ses fonctions municipales en tant que maire d'Arviat et son adhésion aux conseils d'administration de plusieurs organisations. Il a été Commissaire de la Commission de mise en œuvre du Nunavut et président de trois compagnies privées. Guy a vécu à Arviat toute sa vie; il parle l'anglais et l'inuktitut.

Madeleine Qumuatuq

Membre de la Commission (nommée par l'AANC)

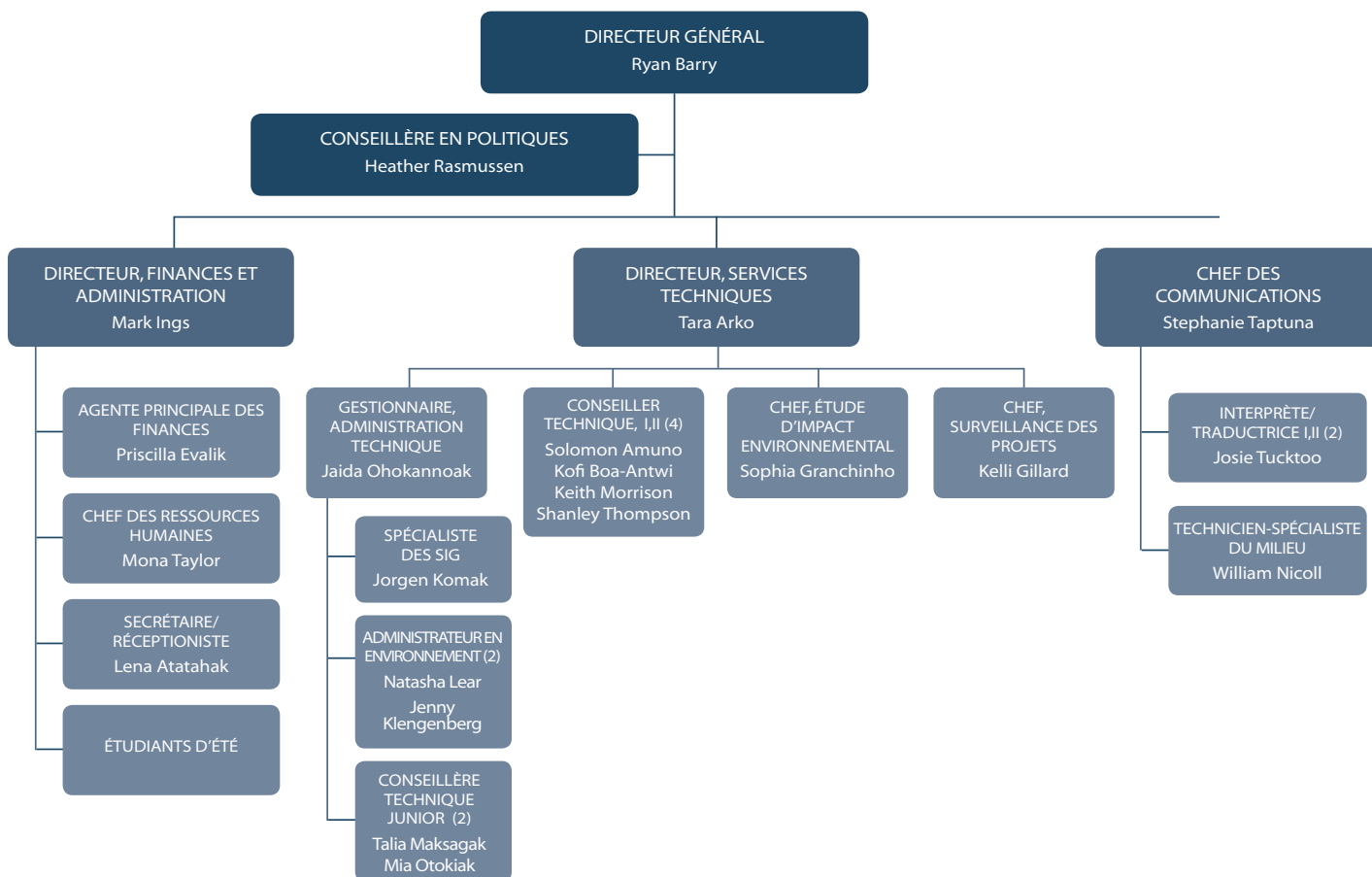
Mandat actuel jusqu'au 14 mars 2020

Madeleine exécute son premier mandat auprès de la CNER. Elle est originaire où elle réside toujours. Sa famille perpétue encore de nos jours une tradition de capitaines de chasse /chasseurs de baleines boréales. Madeleine est une artiste qui adore peindre, broder et jouer au volley-ball. Elle est parfaitement bilingue, oral et écrit, en anglais et en Inuktitut. Madeleine a déjà présidé le Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut; elle a siégé au Conseil d'administration du Nunavut Tunngavik Incorporated, du Nunavut Broadband et du Nunavut Social Development Council et a été membre fondatrice du Programme de déjudiciarisation d'Iqaluit pour les victimes de crimes. Madeleine est fière de faire à présent partie de la CNER et de veiller à ce que l'environnement et les eaux du Nunavut soient protégés pour les générations futures, y compris ses enfants et ses petits-enfants.

Personnel

Membres du personnel en 2017-2018

Le personnel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) est réparti en quatre (4) services, illustrés ci-après. Jusqu'à 25 employés relèvent du directeur général qui assure le lien entre la Commission et le personnel.



Direction générale

Ryan Barry | Directeur général



Titulaire d'un B.Sc et d'une maîtrise en biologie, Ryan possède une vaste expérience en évaluation théorique et pratique des répercussions et participe régulièrement à des initiatives d'amélioration de la réglementation à travers le Canada et l'Arctique. Ryan est entré à la CNER en 2007, à titre de conseiller technique. Il est devenu directeur des services techniques en 2009 puis directeur général en 2011. En tant que directeur général, il gère le fonctionnement quotidien de la CNER, dirige une équipe de talentueux professionnels qui, chaque année, conseillent les membres de la Commission sur de nombreuses évaluations et activités annuelles. Ryan est aussi activement engagé dans les opérations du Conseil du milieu marin du Nunavut (CMMN), aidant le Conseil à élaborer des recommandations au gouvernement sur des questions touchant les zones marines du Nunavut. Pendant ses loisirs, Ryan adore passer du temps dans son chalet sur le détroit de Dease ou faire de la musique avec des amis à Cambridge Bay. 867-983-4608, rbarry@nirb.ca.

Heather Rasmussen | Conseillère en politiques



Titulaire d'une maîtrise en évaluation environnementale du milieu, Heather est arrivée à Cambridge Bay en octobre 2013 pour se joindre à la CNER en tant que conseillère technique. Nommée conseillère en politiques en 2016, elle coordonne à présent les contributions du personnel de la CNER aux initiatives du Conseil du milieu marin du Nunavut. Elle travaille également à l'évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis. Heather adore vivre à Cambridge Bay, profitant le plus possible du plein-air. 867-983-4606, hrasmussen@nirb.ca.

Service des communications

Stephanie Taptuna | Chef des communications



Stephanie a grandi à Fort Smith, TNO et est revenue dans le Nord en 1996. Elle est arrivée à Cambridge Bay en 1997 pour ses études collégiales et n'en est plus repartie. Titulaire d'un diplôme en administration du Collège de l'Arctique du Nunavut, Stephanie est entrée à la CNER en septembre 2013 comme administratrice en environnement. Elle quitte le service technique en 2016 pour intégrer celui des communications en tant que coordonnatrice des relations avec les collectivités. En décembre 2017, elle est promue chef des communications. Pendant ses loisirs, elle observe avec sa famille la migration annuelle de l'omble de l'Arctique dans les lacs, rivières et océan environnants. 867-983-4610, staptuna@nirb.ca.

Josie Tucktoo | Traductrice-interprète



Josie Tucktoo est originaire de Taloyoak, Nunavut. Elle occupe le poste de traductrice/interprète de la CNER depuis 2005. Elle parle couramment l'Inuktitut et un peu en Inuinnaqtun. De plus, elle possède certaines connaissances en français. Cette spécialiste de l'interprétation simultanée s'est forgée un long historique auprès du marché de la traduction et de la localisation (produits ciblés) et a acquis de l'expérience en communication interculturelle, linguistique, traduction, édition et en art oratoire. Pendant ses loisirs, elle aime tricoter, faire de la photographie, de l'art, de la couture et, au printemps, aller à la pêche. 867-983-4614, jtucktoo@nirb.ca.

William Nicoll | Technicien-spécialiste du milieu



Originaire de Waterloo, Ontario, William Nicoll s'est joint à la CNER en 2017 en tant que technologue en environnement. Intégré dans l'équipe de communications, il veille à la présence en ligne de la CNER, maintenant et opérant l'équipement audio de conférence et d'interprétation, supervisant le respect de l'accès aux protocoles d'information et instaurant divers soutiens logistiques lors d'événements publics. William apporte une vaste expérience de communication et collaboration publiques, issue des diverses fonctions préalables, notamment de capitaine d'une équipe de recherche et de sauvetage de la Garde côtière canadienne, d'instructeur et directeur au Collège de l'Arctique du Nunavut et de président bénévole de la Cambridge Bay Childcare Society. Il détient un B.A. de la Memorial University de Terre-Neuve et a acquis, pendant ses années passées auprès de la Garde côtière canadienne, une formation et une expérience en intervention environnementale. En dehors de son travail, William adore jouer et enregistrer de la musique ou encore explorer la toundra avec sa famille et ses amis. 867-983-4623, wnicoll@nirb.ca.

Service des finances



Mark Ings | Directeur des finances et de l'administration

Mark est entré à la CNER en février 2011 en tant que directeur des finances et de l'administration. Originaire de Morinville, Alberta, Mark apporte sa vaste expérience du secteur bancaire, ayant occupé pendant douze ans des rôles seniors en financement des entreprises. Il détient plusieurs titres, notamment de PFC, CSC, CMA 2ème niveau, Finances d'entreprises et direction des affaires. Il est activement engagé au sein de la collectivité de Cambridge Bay et adore ce qu'offre le Nord. Il a trois merveilleux enfants à Edmonton et appelle fièrement Cambridge Bay « son foyer ». 867-983-4602, mings@nirb.ca.



Priscilla Evalik | Agente principale des finances

Priscilla (Ovik) Evalik est originaire de la région de Bathurst Inlet et Bay Chimo; elle a déménagé à Cambridge Bay à l'âge de dix ans, pour aller à l'école. Elle est entrée à la CNER en 2007 comme commis aux finances puis a grimpé les échelons pour devenir agente principale des finances. Elle parle l'Innuinaqtun de base. En tant qu'agente principale des finances, Ovik est responsable de l'entrée des données, de la paye, des comptes payables, des créances et de l'audit. Ovik a commencé à travailler en finances en 1995 comme employée du gouvernement du Nunavut. 867-983-4604, pevalik@nirb.ca.



Mona Taylor | Agente des ressources humaines

Mona Taylor est née et a grandi à Cambridge Bay. Elle est entrée à la CNER en septembre 2017 en tant qu'agente des ressources humaines. Elle peut comprendre l'Innuinaqtun et le parle un peu. Pendant ses loisirs, elle aime coudre et passer autant de temps que possible avec sa famille. Elle vit avec son mari et sa fille et a aussi deux garçons (chacun d'eux ayant créé leur propre famille). Elle a quatre petits-enfants et un autre sous peu. 867-983-4624 mtaylor@nirb.ca



Lena Atatahak | Secrétaire-réceptionniste

Lena Atatahak est née à Aklavik, TNO. Elle travaille à la CNER depuis 13 ans en tant que secrétaire-réceptionniste. Elle parle couramment l'Innuinaqtun et l'anglais. Elle est principalement chargée d'accueillir les visiteurs, de répondre au téléphone et de recevoir gentiment les clients avec le sourire. Elle adore faire preuve de professionnalisme dans son travail et rencontrer des personnes provenant d'autres collectivités du Nunavut. 867-983-4600, latatahak@nirb.ca.

Services techniques



Tara Arko | Directrice des services techniques

Tara travaille aux services techniques de la Commission depuis 2009 et, actuellement en tant que directrice, elle en coordonne la charge de travail. Elle s'est découverte une passion pour le Nord en gérant saisonnièrement une station météorologique au lac Kasba. Après avoir obtenu un B.Sc. en agriculture de l'université de la Saskatchewan (avec spécialisation en phytologie et mineure en science du sol), Tara a acquis de l'expérience en gestion de projets et de personnel auprès d'organisations sans but lucratif et du Muttart Conservatory de la Ville d'Edmonton. En plus de son travail, Tara adore aller dans des communautés éloignées et trouver de nouveaux moyens de faire pousser des plantes comestibles sous le climat de l'Arctique. 867-983-4611, tarko@nirb.ca.



Sophia Granchino | Chef, Évaluation des répercussions

Sophia est entrée à la Commission en février 2007 comme conseillère technique puis a été nommée conseillère technique principale en 2012 et gestionnaire de l'évaluation des répercussions en 2016. Elle est titulaire d'une maîtrise ès sciences en chimie analytique de l'université de la Colombie britannique avec intérêts en recherche de la transformation de l'arsenic biologique dans le milieu marin; elle détient un Certificat de reconnaissance professionnelle (EP) spécialisé en gestion des ressources naturelles, politiques et législation et qualité de l'eau, du Bureau canadien de reconnaissance professionnelle des spécialistes de l'environnement. Sophia parle l'anglais, l'Afrikaans et un peu le français. Elle coordonne et dirige l'évaluation environnementale de projets proposés et coordonne notamment le développement et la normalisation des méthodologies, procédures et

documents d'orientation des évaluations de répercussions. Ayant vécu dans diverses collectivités du Nord, incluant Yellowknife, Cambridge Bay et Baker Lake, Sophia travaille à distance, à partir de Arviat et pendant ses loisirs, adore faire des activités de plein air avec son mari et ses chiens ainsi que de la photographie et des voyages. 867-857-4829, sgranchinho@nirb.ca.



Kelli Gillard | Chef, Surveillance des projets

Originaire de Yorkton, Saskatchewan, Kelli détient un Baccalauréat es science en géosciences environnementales de l'université de la Saskatchewan. Elle est doublement accréditée comme agronome professionnelle, en Saskatchewan et en Alberta. Avant de se joindre à la CNER en 2009 en tant que conseillère technique, Kelli a été pendant huit ans consultante en environnement, avec travaux sur le terrain dans diverses disciplines et soumission de rapports pour divers projets en Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon et Territoires du Nord-ouest. Elle détient sa certification de superviseure professionnelle et termine actuellement un Certificat en restauration écologique à l'université de Victoria. Elle a été promue chef de surveillance de projets en 2016 et, de concert avec les autres agents de surveillance, elle s'est attaquée à l'instauration d'un rigoureux programme de surveillance pour les projets avec certificats au Nunavut. En dehors de son travail, Kelli intervient en faveur de l'éducation au Nunavut; elle est également bénévole auprès de la Cambridge Bay Minor Hockey Association ainsi qu'après d'autres organisations locales ayant besoin d'aide. Kelly et sa famille adorent le Nunavut et aiment parcourir le « nuna » chaque fois que possible, pour pêcher, faire de la photographie et du quad. 867-983-4619, kgillard@nirb.ca.



Solomon Amuno | Conseiller technique II

Solomon Amuno s'est joint à la CNER en juillet 2014, avec plus de dix ans d'expérience en surveillance environnementale, évaluation environnementale et écotoxicologie. Il détient un doctorat en sciences de l'environnement et, en plus de travailler pour la CNER, enseigne comme professeur adjoint à la School of Environment and Sustainability de l'université de la Saskatchewan. Il est également membre professionnel de la Society of Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC); il suit actuellement une formation de base en Inuktitut. En dehors de son travail, Solomon adore explorer l'environnement arctique et passer du temps avec sa famille et participer avec elle à des événements communautaires. 867-983-4603, samuno@nirb.ca.



Kofi Boa-Antwi | Conseiller technique II

Kofi a d'abord travaillé pour la CNER de 2010 à 2012. Puis, il a réintégré l'équipe en juin 2016, en tant que conseiller technique II. Ce biologiste professionnel enregistré (Bio P.R.) possède plus de dix ans d'expérience en gestion de l'environnement et pratique d'évaluation environnementale. IL détient une maîtrise en sciences (MSc) environnementales de la Memorial University of Terre-Neuve. Ce chef technique est aussi agent de surveillance pour divers dossiers de la Commission portant sur la surveillance et les examens. Avant de se joindre à la CNER, Kofi a occupé plusieurs postes de gestion environnementale dans l'industrie minière et de consultant auprès de multiples instances canadiennes. Il a également participé à des programmes de recherche éco-boréale de Parcs Canada. En dehors du travail, il adore les randonnées sur le territoire, un bon livre et un match de basketball dans la communauté. 867-983-4616. kboaantwi@nirb.ca.



Keith Morrison | Conseiller technique II

Originaire de Bathurst, Nouveau Brunswick, Keith s'est joint à la CNER en avril 2017; il réside actuellement à Cambridge Bay avec sa femme et une petite meute de chats. Avant d'arriver au Nunavut, il a travaillé comme assistant en géologie de terrain pour le gouvernement du Nouveau Brunswick et, après sa diplomation de l'université du Nouveau Brunswick, comme géologue minier. Il a déménagé à Cambridge Bay en 1998 et a travaillé pour la Nunavut Tunngavik Incorporated, jusqu'en 2015, tout d'abord comme géologue administratif puis comme conseiller principal – minerais, pétrole et gaz. Keith a également été consultant pour TMAC Resources. Pendant toute sa carrière, il a acquis une vaste expérience doublée de grandes connaissances concernant l'industrie minière, les régimes

fonciers et les titres miniers, les questions liées aux terres et aux ressources et l'Accord du Nunavut. Keith est actuellement chef du service des incendies de Cambridge Bay et quand, il n'est pas en train de courir pour répondre à des urgences, il lit beaucoup trop, révisé et édité les ouvrages d'autres auteurs, crée des œuvres graphiques en 3D et regarde des films. Keith est bilingue en anglais/français. 867-983-4617 kmorrison@nirb.ca



Shanley Thompson | Conseillère technique II

Shanley Thompson s'est jointe à la CNER en avril 2017 comme conseillère technique II. Elle a grandi à Thunder Bay et a vécu de nombreuses années sur la côte de la Colombie britannique. Elle est diplômée en géographie et foresterie avec spécialisation en SIG/télé-détection et écologie terrestre et du paysage. Elle a préalablement travaillé pour des sociétés de conseils en environnement en Ontario et en Colombie britannique. Elle était impatiente de revenir au Nunavut qu'elle avait connu dans le passé grâce à sa recherche universitaire, son travail, et plusieurs études de terrain. Shanley adore marcher, faire des randonnées et du camping avec son chien et voyager à travers la planète lorsque le temps et l'argent le permettent. 867-983-4607 sthompson@nirb.ca



Jaida Ohokannoak | Chef de l'administration environnementale

Jaida a grandi à Port Coquitlam, Colombie britannique et détient un Bac ès sciences en géographie physique avec mineure en toxicologie environnementale ainsi qu'un diplôme de Science Co-op. de l'université Simon Fraser. Elle a travaillé et vécu dans les trois Territoires. Dans ses postes au gouvernement fédéral, auprès de conseils de cogestion et de gardienne de parc auprès de Parcs Canada, elle a acquis une vaste expérience en évaluation environnementale, recherche et gestion des ressources. Jaida vit à Cambridge Bay depuis 22 ans; elle a fait partie du personnel initial de la CNER au moment de sa création, occupant le poste d'agente d'évaluation environnementale. Au fil des ans, elle a obtenu plusieurs contrats de conseillère technique de la CNER et en 2014, elle est retournée à temps plein auprès de la Commission en tant que chef de l'administration technique et, plus récemment, a récupéré son rôle de conseillère technique. En dehors de son travail, Jaida a de nombreuses occupations: elle préside l'Independent Environmental Monitoring Agency qui surveille la mine de diamants Ekati Diamond Mine. Elle est bénévole auprès de plusieurs groupes et conseils communautaires; elle a notamment présidé l'Ovayuk Community Joint Park Management Committee et a été commandante de la zone d'opération de Cambridge Bay pour l'Association civile de recherche et de sauvetage aérien (ACRSA). Jaida adore le plein-air et passer du temps avec ses jumeaux, Elle qui a voyagé sur les sept continents avec son mari, aime faire des excursions/voyages d'aventures. 867-983-4609 ; johokannoak@nirb.ca.



Jorgen Komak | Spécialiste des SIG

Jorgen Komak est né et a grandi à Kangikhoayok (Daniel Moore Bay), à l'ouest de Omingmaktok. Son grand-père et sa famille immédiate y vivaient à l'année longue. À l'époque, Bathurst Inlet était un poste de traite et, sa famille allait y acheter de la nourriture importée au magasin général. Avant de déménager à Cambridge Bay pour travailler à la CNER, Jorgen avait occupé le poste de gestionnaire des terres auprès de la Kitikmeot Inuit Association. C'est alors qu'il a dû suivre un cours de technologie environnementale qui incluait aussi un volet SIG (système d'information géographique), volet crucial autour duquel s'est articulée sa carrière par la suite. Il est entré à la CNER au moment de sa création, en novembre 1996, en tant que spécialiste SIG et y travaille encore de nos jours. À un certain moment, il a occupé le poste de conseiller technique pour alléger la charge de travail des quelques conseillers techniques que la CNER employait à l'époque et il a géré plusieurs fonctions de T.I. de la Commission. Jorgen est bilingue en anglais et en Inuinnaqtun (écrit et oral). 867-983-4613, jkomak@nirb.ca.

**Talia Maksagak | Conseillère technique junior**

Talia Malsagak s'est jointe à la CNER en décembre 2016, en tant que conseillère technique junior. Elle a obtenu son diplôme d'études secondaires en 2011 à Cambridge Bay et aimerait poursuivre ses études en kinésiologie. Talia est très active dans la communauté et siège actuellement au Conseil d'administration de la Cambridge Bay Housing Association (CBHA) ; elle est administratrice au Conseil de la Recreation and Parks Association of Nunavut (RPAN) et membre du Cambridge Bay Community Joint Planning and Management Committee (CJPMC). 867-983-4627, tmaksagak@nirb.ca.

**Mia Otokiak | Conseillère technique junior**

Mia est née et a grandi à Cambridge Bay. Elle est diplômée de la Kiiliinik High School, classe de 2014. Elle agit actuellement comme mentor jeunesse au sein du Ikaarvik, un programme permettant à de jeunes Inuits et à des chercheurs de l'Arctique de conjuguer ensemble la science et le savoir traditionnel afin de s'enrichir mutuellement. Elle siège également au Conseil de la Ikalukutiak District Education Authority. Pendant ses loisirs, Mia adore chasser, pêcher et passer du temps avec sa famille. Elle s'est jointe à la CNER en octobre 2006 comme conseillère technique junior. 867-983-4622, motokiak@nirb.ca.

**Natasha Lear | Administratrice en environnement**

Natasha est née et a grandi à Cambridge Bay, Nunavut. Elle travaille à la CNER depuis six ans, d'abord comme administratrice en environnement et, plus récemment, a été promue au poste de chef de l'administration technique. Elle est chargée de superviser la maintenance quotidienne des registres en ligne et en version papier inhérents aux évaluations de la CNER, ainsi que de gérer la réception et la publication des communications du service technique. Natasha apporte à son poste de direction plus de quinze ans d'expérience en administration environnementale, acquise dans diverses organisations de Cambridge Bay. Pendant ses loisirs, Natasha adore coudre, faire la cuisine, pêcher et camper ainsi que jouer aux fléchettes dans une ligue locale. Son mari Keith et elle sont les fiers parents de quatre enfants et de trois petits enfants. Natasha vient d'une grande famille, regroupant sa jeune grand-mère de 90 ans, sa mère aimante Margo Neglak, onze oncles et tantes et une multitude de cousins. Natasha parle l'Inuinnaqtun de base qu'elle a appris en écoutant sa grand-mère, sa mère et la fratrie de cette dernière.. 867-983-4612, nlear@nirb.ca.

**Jenny Klengenberg | Administratrice en environnement**

Originaire de Kugluktuk, Jenny a déménagé à Cambridge Bay en décembre 2016. Jenny a toujours énormément aimé la terre et les animaux; elle est très heureuse d'être une administratrice en environnement de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. 867-983-4621, jklengenberg@nirb.ca

Personnel sortant**Employés sortant en 2017-2018**

Sandra Naqitarvik- Traductrice/Interprète II, 31 août 2017

Jeannie Ehaloak- Chef des communications, 6 novembre 2017

Davin St. Pierre- Conseiller technique II, 19 janvier 2018

Nous les remercions de leur contribution aux opérations de la CNER et nous leur souhaitons tout le succès possible dans leurs futures entreprises.





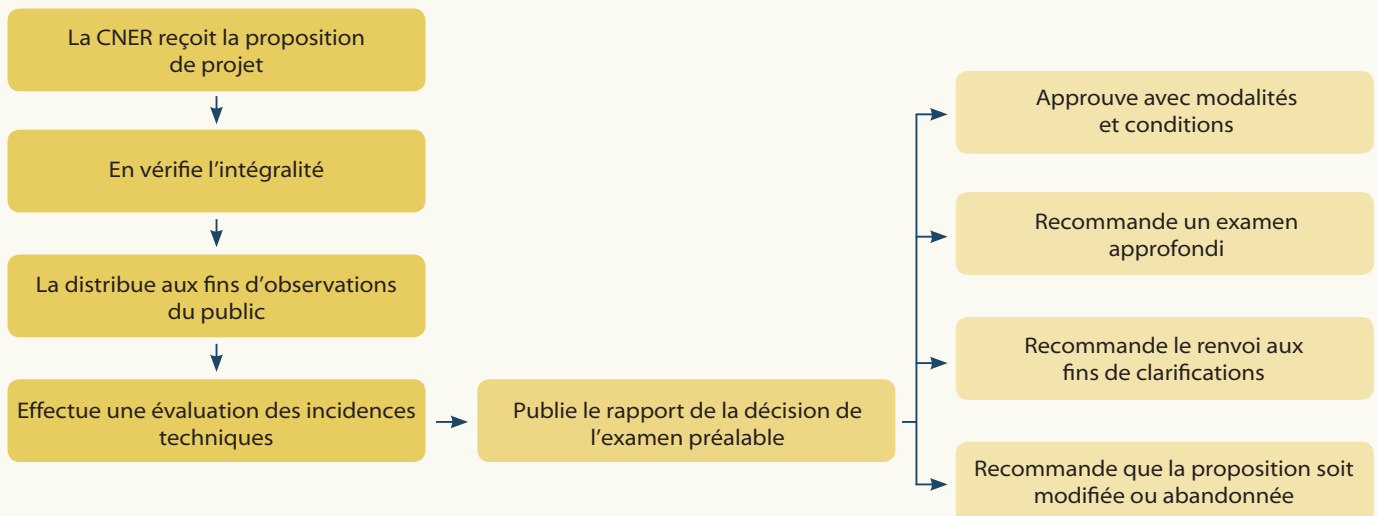
Examens préalables

Processus d'examen préalable

La CNER soumet les propositions de projets à des examens préalables, conformément à l'alinéa 12.4.1 de la LATEPN et de la partie 3 de l'Accord du Nunavut afin de déterminer si ce projet crée un risque de répercussions importantes et si, par conséquent, il doit faire l'objet d'un examen environnemental complet.

L'examen préalable peut durer jusqu'à 45 jours et, à la fin, la Commission peut prendre l'une des décisions suivantes :

- il peut être donné suite au projet sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'examen prévu; la CNER peut recommander qu'une approbation soit assortie de conditions et de modalités précises.*
- le projet doit faire l'objet d'un examen approfondi; la CNER indiquera les questions ou préoccupations particulières qui doivent être prises en considération dans le cadre de cet examen.*
- les répercussions négatives potentielles du projet sont à ce point inacceptables que celui-ci devrait être modifié ou abandonné.*



Évaluations de la CNER en 2017-2018

La CNER filtre des propositions de projets afin de déterminer la nécessité ou non d'un examen; puis, en cernant les répercussions écosystémiques et économiques des projets proposés, elle définit et évalue la portée des incidences régionales. La Commission décide si les propositions de projets doivent aller de l'avant et si c'est le cas, quelles seront les modalités et conditions recommandées aux décideurs gouvernementaux.

La CNER doit également établir des programmes de surveillance; dès que les projets ont été soumis aux examens préalables et que leur réalisation a été approuvée, la Commission doit en surveiller les effets et la conformité aux modalités et conditions émises. La CNER est unique en son genre car, en plus d'être le seul organisme d'évaluation pour tout le territoire du Nunavut (dont la superficie représente 1/5 de la masse terrestre), elle a été chargée d'organiser les examens préalables, les examens et la surveillance, ce qui confirme son unicité. En effet, dans d'autres ressorts, ces fonctions sont souvent exécutées par des organes externes.

Examens préalables

Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, la CNER a reçu 82 propositions de projets conformément au par. 4, article 12, de *l'Accord sur le Nunavut* et de l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*. Parmi ces propositions, 65 concernaient de nouveaux projets ou d'importantes modifications aux projets existants. Ce qui s'est traduit par la publication d'un nouveau rapport de décision d'examen préalable et par le retrait d'une proposition de projet du processus d'examen; trois (3) évaluations ont été parachevées.

Répartition de toutes les propositions de projets reçues par la CNER en 2017-2018 :

- 32 Recherche
- 7 Exploration
- 8 Infrastructure
- 0 Mines
- 2 Accès/Baux/ Camps
- 1 Défense
- 4 Carrières
- 1 Routes/Pistes
- 7 Autres

Tous les documents d'informations issus des examens préalables, des examens approfondis et des programmes de surveillance de la CNER sont classés et téléchargés dans un registre public en ligne puis distribués en fonction d'une liste précise de destinataires liés au projet. Pour de plus amples détails sur les projets mentionnés ci-après, consultez le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca.

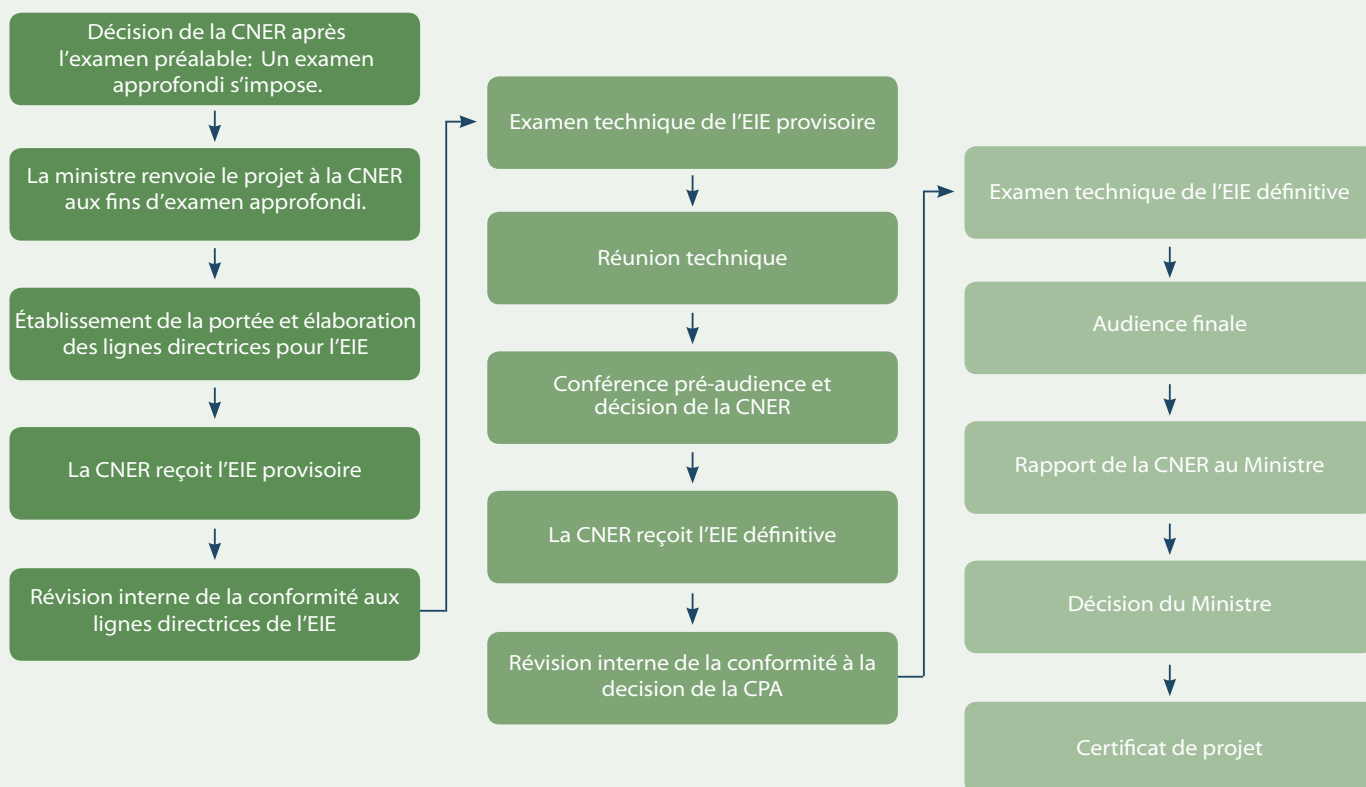
Examens approfondis

Processus d'examen approfondi

Le ministre compétent peut renvoyer la proposition à la CNER pour un examen approfondi si après l'examen préalable de 45 jours d'une proposition de projet au Nunavut, cet examen s'impose soit parce que le projet peut entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement ou sur les Nunavummiut soit parce qu'il comporte l'application d'innovations techniques dont les effets sont inconnus. Cet examen de la CNER peut prendre plusieurs années et comporter l'exigence d'un Énoncé

des incidences environnementales (EIS), de multiples possibilités de réunions et rétroaction publiques dans les communautés visées, des réunions techniques et une audience publique.

En ce moment, la CNER conduit huit (8) examens approfondis pour d'importants projets de développement au Nunavut. À l'heure actuelle, quelques-uns seulement sont en chantier. La CNER a affecté à chacun d'eux un employé responsable, agissant comme Chef d'examen.



Examens approfondis

Le projet de port et route de Bathurst Inlet

(No. de dossier 03UN114 de la CNER)

Le PRBI (BIPR) – Glencore Canada Corporation et Sabina Gold and Silver Corporation

Le Projet de port et route de Bathurst Inlet (PRBI) implique la construction d'un port et d'installations à Bathurst Inlet, d'une route toutes saisons de 211 km jusqu'au lac Contwoyto, (qui relierait l'existant Tibbit à la route d'hiver de Contwoyto) et d'un camp de vingt personnes au lac Contwoyto.

En mai 2003, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen approfondi. Le 6 décembre 2004, la CNER a envoyé les lignes directrices de l'EIE au promoteur qui, le 21 décembre 2007 lui a alors soumis un EIE provisoire. Mais le 1er août 2008, la BIRP Joint Venture Ltd., promoteur de l'époque, a demandé que l'examen soit suspendu jusqu'en 2009, ce qu'a accordé la CNER. Et le 20 juillet 2011, le promoteur a avisé la Commission qu'il n'entendait plus reprendre l'examen.

En décembre 2011, Glencore Canada Corporation (Glencore, alors Xstrata Canada Corporation) et Sabina Gold and Silver achètent le projet PRBI et en mars 2012, se disent intéressées à relancer la procédure d'examen de la CNER. Le 28 février 2013, après avoir reçu de la Commission les directives à appliquer dans un tel cas, les promoteurs soumettent à la CNER, aux fins de considération, une description actualisée du projet. Le 8 mai 2013, la CNER publie un addendum aux lignes directrices de l'EIE du projet PRBI. Le 20 décembre 2013, le promoteur demande à la Commission de lui accorder du temps supplémentaire pour terminer les études et ce, afin d'être en mesure de lui soumettre une mise à jour du projet avant le 23 décembre 2014. En 2017, Glencore a indiqué qu'elle ne prévoyait pas présenter un EIE provisoire et qu'elle ferait une mise à jour en décembre 2017. En conséquence, l'examen approfondi de cette proposition de projet par la CNER demeure indéfiniment suspendu.

La proposition de projet Hackett River

(No. de dossier 08MN006 de la CNER)

Glencore Canada Corporation

Le projet Hackett River porte sur l'exploitation de mines de zinc, argent, cuivre, plomb et or dans la région ouest de Kitikmeot, à environ 75 km au sud de la partie sud de Bathurst Inlet. La proposition vise la mise en valeur de deux puits de mine et d'une mine souterraine. L'usine

de traitement de la mine et des minerais fonctionnerait pendant quatorze (14) ans et emploierait 225 à 300 personnes; elle utiliserait les installations proposées par le projet de port et de mine de Bathurst Inlet. Seraient également construits un camp, une usine de traitement des minerais, des aires d'entreposage, des entrepôts d'entretien et de réparation mécanique, des réservoirs à carburant, des dépôts de résidus miniers, des haldes de stériles, des bandes d'atterrissage et des routes sur le site local.

Le 9 septembre 2008, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a renvoyé ce projet à la CNER aux fins d'examen approfondi. Après d'intenses réunions communautaires sur l'établissement de la portée et un atelier sur l'élaboration de lignes directrices, le 7 avril 2009 la CNER a envoyé à la Sabina Gold & Silver Corporation, ses lignes directrices pour l'Énoncé des incidences environnementales (Lignes directrices de l'EIE). Le 16 mars 2012, la Xstrata Zinc Corporation a confirmé son acquisition du projet Hackett River et dès le 1er juillet 2013, devenait la Glencore Canada Corporation. La Glencore a ensuite avisé la CNER qu'elle ne prévoyait pas soumettre l'EIE provisoire en 2017. En conséquence, la CNER suspend indéfiniment l'examen approfondi de cette proposition de projet.

La proposition de projet Garry Lake

(No. de dossier 08EN037 de la CNER)

Uravan Minerals Incorporated

Le projet Garry Lake est un programme d'exploration d'uranium, proposé par la Uravan Mineral Inc. dans la région de Kivalliq, à environ 235 km au nord-ouest de Baker Lake. La compagnie prévoit entreprendre cette exploration sur sa propriété en établissant aussi des camps permanent et temporaire, effectuant du forage au diamant, de l'arpentage, de la prospection ainsi qu'un échantillonnage géochimique du sol. Le camp d'exploration sera un camp permanent utilisé lors des saisons été-automne et fin d'hiver (mi-mars à mi-juin) des travaux de prospection puis progressivement fermé. Uravan propose aussi d'utiliser un camp mobile pour le forage hivernal. Ce camp serait amené dans les zones de forage par le biais d'un véhicule de type Sno-Cat à voie large.

Le 25 septembre 2008, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen approfondi. Après des réunions communautaires sur l'établissement de la portée et un atelier à Baker Lake sur l'élaboration de lignes directrices, le 20 février 2009 la CNER a émis ses lignes directrices pour

la préparation de l'Énoncé d'impact environnemental (Lignes directrices de l'EIE). Suite à plusieurs demandes d'actualisation de la CNER, la Uravan Minerals Inc. (le promoteur) a indiqué que « le coût et le temps requis pour élaborer un EIE suffisamment solide permettant de dégager de valables conclusions au titre des lignes directrices, sont prohibitifs. Le promoteur a également demandé à la CNER de « reconsidérer la nécessité d'un examen et d'un EIE de la 5^{ème} partie. » Devant de tels aléas, l'examen approfondi de cette proposition de projet demeure indéfiniment suspendu.

La proposition de projet Hope Bay Belt – phase 2

(No. de dossier 12MN001 de la CNER)

TMAC Resources Incorporated

La Phase 2 du projet Hope bay Belt implique l'extraction et l'exploitation du gisement aurifère d'une mine située à environ 125 kilomètres au sud-ouest de Cambridge Bay, ce qui constituerait une nouvelle exploitation minière sur la ceinture de roches vertes liée au projet approuvé de Doris North. Le promoteur a proposé un taux d'extraction d'un maximum de deux (2) millions de tonnes de minerai, avec 350 millions de tonnes de stériles par an et 25 millions de tonnes par an de résidus de résidus miniers. Par l'application de techniques minières souterraines et à ciel ouvert, la phase 2 faciliterait l'extraction minière au gîte minéral Madrid/Patch et Boston, sur la ceinture de roches vertes de Hope Bay. | 17

Le 30 mai 2012, la ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen approfondi. En décembre 2012, la Commission a émis ses lignes directrices pour l'élaboration de l'énoncé des incidences environnementales du projet proposé (Lignes directrices de l'EIE). En janvier 2017, après réception de l'énoncé provisoire des incidences environnementales du promoteur, la CNER a lancé la période d'examen technique. Dans le cadre de l'examen approfondi 2017- 2018, la Commission avait organisé une réunion technique et une conférence pré-audience en juin 2017 à Cambridge Bay. Le 21 décembre 2017, la CNER recevait l'énoncé final des incidences environnementales du projet de la TMAC et le 17 janvier 2018, elle instaurait une période d'examen technique de soixante (60) jours. Les mémoires écrits définitifs des parties lui sont parvenus le 19 mars 2018. Le promoteur réagira à ces observations écrites en avril 2018, avant l'audience finale prévue pour mai 2018 à Cambridge Bay.

La proposition de projet Back River

(No. de dossier 12MN036 de la CNER)

Sabina Gold & Silver Corporation

Le projet de mine d'or Back River, proposé par la Sabina Gold and Silver Corporation est situé dans la région ouest de Kitikmeot, à environ 150 km au sud de Bathurst Inlet. Le développement et l'exploitation de la mine d'or ainsi que le broyage du minerai permettront de traiter jusqu'à 7 000 tonnes de minerai par jour pendant 10 à 15 ans environ (pour un total approximatif de 20 à 28 millions de tonnes) et de dégager 300 000 à 400 000 onces d'or par an. La construction de la mine prendra environ deux (2) ans, sa phase d'exploitation durera entre dix (10) et quinze (15) ans et sa phase de fermeture environ cinq (5) ans.

En décembre 2012, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen approfondi. Après un examen très approfondi, la Commission a jugé dans son rapport d'audience finale du 15 juin 2016, que le projet ne pouvait aller de l'avant tel que présenté et, aux fins d'appréciation, a soumis ses recommandations aux ministres compétents. En janvier 2017, ces derniers ont renvoyé le rapport à la Commission pour examen ou audiences publiques supplémentaires soulignant dans certaines sections, plusieurs questions écosystémiques à éclaircir. Après avoir reçu, le 16 février 2017, l'énoncé final des incidences environnementales du promoteur, la CNER a entrepris un autre examen technique de la documentation, programmé une réunion technique le 4 mai 2017 et au fin d'examen, tenu une audience publique du 31 mai au 3 juin 2017 à Cambridge Bay. Le 18 juillet 2017, la Commission soumettait un rapport actualisé aux ministres, recommandant la réalisation du projet sous réserve de modalités et conditions spécifiques. Le 5 décembre 2017 les ministres responsables ont officiellement accepté le rapport de la CNER, ce qui a conduit cette dernière à émettre, le 19 décembre 2017, le certificat du projet Back River. La CNER prévoit désormais continuer à élaborer le programme de surveillance pour le projet Back River.



La proposition de projet Izok Corridor

(No. de dossier 12MN043 de la CNER)

MMG Resources Incorporated

Le projet « Izok Corridor », proposé par MMG Resources Inc. (MGM) est situé dans la région de Kitikmeot et le site de la mine Izok est situé à environ 260 km au sud-est de Kugluktuk; le site proposé de la mine High Lake se trouve à environ 300 km au nord-est du site Izok et à 187 km au sud-est de Kugluktuk. Le site du Grays Bay Port se trouve à environ 328 km au nord du site Izok et à 179 km à l'est de Kugluktuk. Le site de la mine Izok, tel que mentionné dans la proposition du projet Izok Corridor, sera à environ 3 km de la frontière Nunavut-Territoires du Nord-Ouest.

En avril 2013, le ministre des Affaires autochtones et du Développement Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen approfondi. Mais en mai 2013, le promoteur (MMG) a demandé par écrit à la Commission de suspendre la procédure d'examen afin de lui permettre de soumettre une description actualisée du projet Izok en décembre 2013. À cette date-là, MMG a avisé la CNER qu'elle envisageait des options pour accroître la viabilité économique du projet. En conséquence, la CNER suspend indéfiniment l'examen approfondi de cette proposition de projet.

La proposition de projet hydroélectrique Iqaluit

(No. de dossier 13UN006 de la CNER)

Qulliq Energy Corporation

Tel que proposé par la Qulliq Energy Corporation (QEC), le projet hydroélectrique Iqaluit est situé sur l'île de Baffin dans la région Qikiqtani du Nunavut, entre 30 et 60 km au sud-ouest d'Iqaluit. Le projet comprend la construction d'installations d'entreposage d'hydroélectricité, avec une capacité maximale de 14,6 mégawatts (MW) à Jaynes Inlet et de 7,5 MW au site de Armshow South qui permettront d'alimenter la ville d'Iqaluit en électricité. Le projet impliquera aussi la construction de grands sites de transbordement de chalands, de routes d'accès pour la construction et le fonctionnement de ces installations, de lignes de transmission reliant les postes hydroélectriques à Iqaluit ainsi que deux bandes d'atterrissage. La QEC a proposé un développement en deux phases : tout d'abord la construction de la centrale hydroélectrique et ensuite l'aménagement du site Armshow South.

En avril 2013, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen approfondi. En novembre 2013, la Commission a émis ses lignes directrices pour l'élaboration de l'Énoncé des incidences environnementales du projet (Lignes directrices de l'EIE). Le promoteur a depuis indiqué qu'il ne pourrait soumettre d'EIE à la CNER dans l'année à venir. En conséquence, l'examen approfondi par la CNER de cette proposition de projet demeure indéfiniment suspendu.



Proposition de projet de fosse Whale Tail

(No. de dossier 16MN056 de la CNER)

Agnico Eagle Mining Ltd.

Proposé par Agnico Eagle Mines Ltd. (Agnico Eagle), le projet de fosse Whale Tail est un projet d'exploitation de mine d'or à ciel ouvert, sur la propriété Amaruq, dans la région de Kivalliq, à environ 150 kilomètres (km) au nord du hameau de Baker Lake et à environ 50 km au nord-ouest de l'actuelle mine d'or Meadowbank, également exploitée par Agnico Eagle. Le minerai extrait de la fosse Whale Tail sera quotidiennement transporté par camion jusqu'au site de la mine Meadowbank, aux fins de broyage. La construction du projet de fosse Whale Tail devrait démarrer vers la mi-2018; l'exploitation commencerait à la fin 2019 et se poursuivrait pendant 3 à 4 ans; suivrait ensuite la fermeture du site de 2023 à 2029. L'exploitation de la mine devrait permettre d'extraire de 8,3 millions de tonnes de minerai d'or.

En septembre 2016, la ministre des Affaires autochtones et du Nord de l'époque a renvoyé la proposition de projet à la CNER aux fins d'examen approfondi en vertu de l'article 12, Partie 5 de l'Accord du Nunavut et du sous-alinéa 94(1)(a)(iv) de la LATEPN. La CNER a alors entamé la procédure en visitant chacune des collectivités de la région de Kivalliq et en sollicitant des commentaires sur la portée provisoire

du projet et sur l'évaluation. Elle a étroitement travaillé avec l'Office des eaux du Nunavut (OEN) tout au long d'une procédure d'examen coordonnée. En novembre 2016, après avoir conjointement accepté la proposition de projet soumise par Agnico Eagle sous forme d'énoncé des incidences environnementales (EIE), les deux commissions ont mis sur pied un examen technique public. En avril/mai 2017 la CNER et l'OEN ont conjointement tenu à Baker Lake, une réunion technique publique et une conférence pré-audience (CPA) conjointes. En juin 2017, les deux commissions ont émis le rapport conjoint de la CPA, avec orientation pour le promoteur. En septembre 2017, après réception des observations finales des parties prenantes, la CNER a organisé à Baker Lake l'audience finale et la Table ronde communautaire de cet examen approfondi. Elle a publié son rapport de l'audience finale en novembre 2017, recommandant que le projet de la fosse Whale Tail soit autorisé à passer à l'étape des autorisations réglementaires avec instauration de mesures d'atténuation, de gestion et de surveillance appropriées. En février 2018, le ministre Affaires autochtones et du Nord de l'époque a accepté le rapport de l'audience finale de la Commission, amenant ainsi la Commission à délivrer le 15 mars 2018, le certificat no.008 du projet de fosse Whale Tail de Agnico Eagle. Depuis, la CNER a entrepris une surveillance du projet qui est entré dans sa phase de construction.

L'évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin/du détroit de Davis

(No. de dossier 17SN034 de la CNER)

Le 9 février 2017 le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada (RCAANC – alors Affaires autochtones et du Nord Canada), a renvoyé l'évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis (EES) à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) en vertu de l'alinéa 12.2.24 de l'*Accord du Nunavut*. La Commission est chargée de coordonner l'EES et, avant mai 2019, de soumettre un rapport final avec recommandations pour le développement futur d'activités gazières et pétrolières dans la région. L'EES a pour but de mieux appréhender les types d'activités pétrolières et gazières susceptibles d'être proposés dans les eaux canadiennes de la baie de Baffin et du détroit de Davis, à l'extérieur de la région du Nunavut, ainsi que leurs possibles risques et retombées et les stratégies de gestion. Cette EES qui intégrera les données scientifiques disponibles, le savoir traditionnel Inuit Qaujimajatuqangit et Inuit Qaujimaningit, ainsi que la rétroaction de la population, comportera trois phases : l'établissement de la portée des incidences, l'analyse des éventuels scénarios de développement et la production d'un rapport final sur l'EES avec les recommandations connexes.

Tout au long de l'EES, la CNER a été assistée d'un Groupe de travail composé de représentants du Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), de la Qikiqtani Inuit Association (QIA), du gouvernement du Nunavut (GN) et de RCAANC. Ce groupe était chargé d'aider la Commission à répondre aux attentes du mieux possible, à provoquer une mobilisation significative de la population et à identifier et analyser les données scientifiques pertinentes et le savoir traditionnel de l'Inuit Qaujimajatuqangit, afin que l'EES engendre d'utiles résultats pour instruire les décisions futures. Simultanément, la QIA a entrepris une mobilisation indépendante de la population et une sollicitation de l'Inuit Qaujimajatuqangit pour alimenter l'évaluation de la CNER.

Entre le 20 avril et le 15 mai 2017, avec la participation et l'aide du Groupe de travail, le personnel de la CNER a organisé les premières séances de mobilisation publique en faveur de l'EES dans toute la région de Qikiqtani. Ces séances devaient permettre aux membres de la collectivité de se familiariser avec l'EES. Le 11 septembre 2017, la CNER a publié la liste *provisoire* des éléments de la portée aux fins de commentaires et de suggestions de la population. Entre octobre et novembre 2017, la CNER a organisé des séances publiques d'établissement de la

portée dans toute la région de Qikiqtani et le 20 décembre 2018, la Commission a publié la liste révisée des éléments de la portée. Et enfin, après une période de révision et de commentaires publics, la CNER a publié la liste finale de la portée de l'EES le 9 mars 2018.

Le 5 juin 2018, la Commission a publié aux collectivités, aux organisations, à la population et au gouvernement, aux fins de commentaires, deux (2) rapports indépendants qu'elle avait commandés à la firme Nunami Stantec Ltd. (Nunami Stantec):

1. Activités du cycle de vie de l'exploitation pétrolière et gazière et scénarios hypothétiques;
2. Cadre environnemental et examen des effets potentiels des activités pétrolières et gazières.

Les commentaires reçus sur ces rapports ont instruit le rapport des résultats préliminaires, élaboré par la CNER et la QIA. Les principales données de ces rapports indépendants y étaient résumées et ajoutées aux commentaires de la collectivité et de la population ainsi qu'aux informations de l'Inuit Qaujimajatuqangit colligées par la QIA. Le rapport des résultats préliminaires a été publié le 26 septembre 2018 aux fins d'information.

Du 27 septembre au 9 novembre 2018, assisté des représentants de QIA, NTI, du GN et de RCAANC, le personnel de la CNER a animé des sessions de mobilisation publique dans dix collectivités de la région de Qikiqtani afin de présenter les informations recueillies jusqu'alors pour cette évaluation et d'apporter des réponses et un suivi aux questions et commentaires formulés pendant les séances d'établissement de la portée de l'automne 2017.

La dernière réunion publique de l'EES aura lieu du 18 au 22 mars 2019 à Iqaluit. La Commission invitera trois (3) représentants de chacune des dix (10) collectivités intéressées à participer à la table ronde communautaire. Les informations orales et écrites transmises pendant cette réunion finale ainsi que pendant le processus de l'EES instruiront les recommandations que la CNER soumettra au Ministre en mai 2019.



Surveillance

Processus de surveillance

Tel que stipulé au paragraphe (e) de l'article 12.2.2 de l'Accord du Nunavut, la CNER a également pour principale fonction de surveiller la réalisation des projets conformément aux dispositions de la partie 7 de l'article 12.

Les programmes de surveillance établis conformément à l'article 12.7.1 visent les objectifs suivants :

- a. *mesurer les effets pertinents des projets sur les milieux écosystémiques et socio-économiques de la région du Nunavut;*
- b. *déterminer si l'utilisation visée des terres ou des ressources est exécutée conformément aux conditions préétablies et, le cas échéant, dans quelle mesure;*
- c. *fournir les informations de base nécessaires aux organismes chargés d'assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées;*
- d. *évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées dans l'énoncé des répercussions d'un projet.*

Programmes de surveillance

La mine de Diamants Jericho

(No. de dossier 00MN059 de la CNER)

Shear Diamonds (Nunavut) Corporation

En juillet 2004, la CNER a émis le Certificat de projet No.002 à la Tahera Diamond Corporation (Tahera) pour le projet de mine de diamants Jericho, situé dans la région de Kitikmeot ouest, à environ 430 km au sud-ouest de Cambridge Bay et à 240 km au sud-est de Kugluktuk. La société Tahera a commencé la construction de la mine en mars 2005 et a maintenu ses opérations minières à pleine capacité entre juillet 2006 et janvier 2008. Invoquant ensuite une insuffisance financière, Tahera a demandé à se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et le site a alors mis sous Maintenance et Surveillance. En août 2010, Shear Minerals Ltd., (renommé ensuite Shear Diamonds (Nunavut) Corp.) a acheté tous les actifs de Tahera, y compris la mine de diamants Jericho. Et cet achat a été approuvé.

Après avoir prolongé sa phase d'exploration et retiré les dépôts en tas de minerai, le promoteur a arrêté l'exploitation de la mine Jericho en octobre 2012 et a avisé que la surveillance environnementale requise serait interrompue. En janvier 2014, après avoir déployé de considérables efforts pour obtenir la participation du promoteur et assurer la conformité aux différentes autorisations du projet, la ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord a confirmé l'abandon de la mine de diamants Jericho et a autorisé sa Division des sites contaminés à en assumer officiellement le contrôle et à se baser sur le cautionnement de sécurité pour perpétuer la Maintenance et la Surveillance du site et, éventuellement toute restauration requise le cas échéant. En octobre 2014, la Cour de justice du Nunavut transférait à la Couronne les baux de la mine de Jericho ainsi que les biens personnels situés sur des terres domaniales. Depuis 2013, le ministère des AANC (renommé depuis Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada) a officiellement pris le contrôle du site. En 2016, l'AANC a proposé quelques travaux de restauration du site, examinés et approuvés par la CNER. En 2017, en fonction des fonds disponibles, l'AANC a entrepris des travaux de remise en état et de stabilisation pour remédier aux risques spécifiques sur le site. Les zones jugées préoccupantes dans le passé, notamment en ce qui a trait à la contamination chimique et/ou pétrolière ont été restaurées. Les matières dangereuses ont été dégagées du site. L'aire de confinement de la kimberlite traitée (ACKT) a été recouverte pour contrer l'érosion. Des brèches ont été

effectuées dans le côté ouest du barrage et la digue de séparation A faciliter le déversement de l'eau. Le canal de dérivation C1 autour de la fosse a été réacheminé dans la fosse à ciel ouvert et un courant de débordement a été créé pour que l'eau du lac de la fosse se déverse dans le lac Carat, restaurant l'écoulement naturel initial de l'eau de surface. L'entrepreneur retournera sur le site pour à l'été 2018 pour terminer quelques travaux qu'il n'a pu terminer avant que la neige commence à tomber, y compris corriger une « saillie de plis » dans le revêtement des cellules de stockage du sol contaminé aux hydrocarbures. La CNER continuera à surveiller le site.

La mine d'or Doris North

(No. De dossier 05MN047 de la CNER)

TMAC Resources Incorporated

En septembre 2006, la CNER a délivré le Certificat de projet No.003 à la Miramar Hope Bay Ltd. pour le projet de mine d'or Doris North, situé à 110 km au sud de Cambridge Bay, dans la région Kitikmeot Ouest du Nunavut, partie continentale du Canada accessible par mer et par air. Le projet comprend la construction d'un camp, une mine souterraine et les installations connexes sur le site ainsi qu'une aire de dépôt à Roberts Bay, reliant le site de la mine avec une route toutes saisons de 5 km. Bien que toute l'infrastructure inhérente au projet ait été construite, l'usine de broyage n'a pas été installée et l'exploitation minière n'a pas commencé. La Phase 2 de la proposition de projet Hope Bay Belt (No. de dossier 12MN001 de la CNER) est directement associée au projet Doris Bay approuvé. Si elle est approuvée à son tour, elle constituera la deuxième phase de développement. Pratiquement à la fin de sa construction, ce site a été placé sous Maintenance et Surveillance à cause de changements à la bourse de commerce puis fut ultérieurement vendu par Newmont. Il est ensuite racheté, déplacé et reconstruit par la TMAC Resources Inc. En juin 2015, la CNER a reçu de la TMAC une demande complète de modification afin de prolonger la durée de la mine et de modifier ses méthodes de stockage et d'élimination des déchets ainsi que diverses autres activités sur le site. La Commission a approuvé cette demande de modification et le Certificat de projet a été délivré en septembre 2016. En janvier 2017, le site est passé de la phase construction à la phase exploitation et la CNER continue à le visiter tous les ans.

Le 23 novembre 2017, la TMAC a sollicité l'autorisation d'apporter des modifications au projet, à savoir d'instaurer un programme diurne d'éclairage et ou d'excavation de quatre mois afin d'accéder et d'extraire le minerai aurifère situé dans le pilier de couronne de la zone Doris Connector, adjacente au Doris Lake (proposition de

rétablissement du pilier de couronne). Le 12 décembre 2017, suite à un examen de l'auto-évaluation effectuée par la TMAC en appui de la proposition de rétablissement du pilier de la couronne, la CNER a estimé n'avoir détecté aucun problème précis dans les modifications proposées par la TMAC ni dans ses conclusions relatives aux éventuels effets desdites modifications et que, par conséquent, elle ne recommandait aucune évaluation supplémentaire des changements proposés qui pouvaient désormais passer à l'étape suivante des autorisations réglementaires.

La mine d'or Meadowbank

(No. de dossier 03MN107 de la CNER)

Agnico Eagle Mines Limited

En décembre 2006, la CNER a émis le Certificat de projet No.004 à la Cumberland Resources Ltd. pour le projet de mine d'or Meadowbank. Au début de 2007, Agnico Eagle Mines Ltd (Agnico Eagle) acquiert tous les actifs de Cumberland Resources Ltd., y compris le projet de mine d'or et commence la construction des installations minières. La mine entre officiellement en phase d'exploitation en 2010. La première barre d'or est produite le 27 février 2010. En août 2016, la CNER délivre un certificat de projet modifié afin d'inclure la proposition d'élargissement de la fosse Vault visant l'extension jusqu'au Phaser Lake des ouvrages approuvés de ladite fosse. En 2017, la mine d'or Meadowbank a produit 352 256 onces d'or et 276 853 onces d'argent,

En août 2017, l'agent de surveillance de la CNER s'est rendu sur le site de la mine d'or Meadowbank afin de déterminer si, et dans quelle mesure, les modalités et conditions prescrites par la CNER dans la délivrance du certificat de projet, étaient appliquées et respectées pendant l'exploitation des terres et des ressources. Avant la visite du site, le personnel de la Commission avait organisé une séance d'information à Baker Lake afin de présenter une version actualisée du programme de surveillance établi par la CNER pour le projet de mine d'or Meadowbank, d'en discuter et de recueillir les observations des membres de la collectivité.

En février 2018, Agnico Eagle a soumis une demande de modification de la méthode d'évacuation des stériles pour son exploitation de la mine d'or Meadowbank approuvée. La CNER évaluera les changements proposés afin de déterminer s'ils entraîneront une quelconque modification des modalités et conditions imposées dans le certificat de projet no.004. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, la CNER maintiendra sa surveillance du projet Meadowbank qui arrive à la fin de son exploitation minière, en allant visiter le site et en examinant le rapport annuel 2018 d'Agnico Eagle.

La mine de fer de la Rivière Mary

(No. de dossier 08MN053 de la CNER)

Baffinland Iron Mines Limited

Le 28 décembre 2018, la CNER a émis le Certificat de projet No.005 à la Baffinland Iron Mines Corporation (Baffinland) pour le projet de la rivière Mary, situé au nord de l'île de Baffin, à environ 150 km au sud de Pond Inlet; ce projet implique la construction, l'exploitation, la fermeture et la réhabilitation du terrain d'une mine de fer à ciel ouvert produisant 18 millions de tonnes par an (Mt/a). Du gisement de fer de haute qualité sera extrait et traité sur le site minier de la rivière Mary et transporté vers un port en eaux profondes à Steenby Inlet, ouvert toutes saisons, via un chemin de fer de 143 km. Du port, le minerai sous produit sera expédié vers des marchés étrangers par des minéraliers via le Foxe Basin et le détroit Hudson. Le transport maritime sera effectué par une flotte sécuritaire de minéraliers Capesize, capables de briser la glace alors que des minéraliers non brise-glace et des bateaux conventionnels ne seraient utilisés que pendant la saison des eaux libres. Peu de temps après la délivrance du Certificat du projet de la rivière Mary, à la demande de la Baffinland.

Peu de temps après la délivrance du certificat pour le projet de la rivière Mary, la CNER a entrepris – à la demande de la Baffinland -, une évaluation de la modification « Phase de revenu initial » apportée au projet. Telle que proposée, la phase de revenu initial permettrait de transporter le minerai de fer sur la route d'approvisionnement Mine Inlet pour être entreposé à Mine Inlet et être expédié par voie maritime à raison de 4,2 Mt/a pendant la saison des eaux libres. Le 28 avril 2014, après l'examen de la CNER, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a approuvé la réalisation de de la Phase de revenu initial, recommandée par la Commission sous réserve de l'application des modalités et des conditions modifiées du certificat de projet.

La CNER a commencé à évaluer la proposition de modification supplémentaire appelée « Développement de la Phase 2 », soumise le 29 octobre 2014. Elle a ensuite transmis des lignes directrices à la Baffinland pour la guider dans la soumission de l'énoncé des incidences environnementales. En février 2016, la Baffinland a avisé la CNER qu'elle avait changé ses alternatives préférées pour la modification en question. La CNER a réagi en demandant une mise à jour de la portée de la modification. La Baffinland s'est exécutée en décembre 2016 mais la CNER a déterminé que la



nouvelle portée différerait nettement de celle appliquée lors de l'évaluation. Elle a alors suspendu l'évaluation en renvoyant la Baffinland auprès de la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) pour obtenir une détermination de conformité de la proposition modifiée, en vertu du Plan d'aménagement régional du Nord de l'île de Baffin. Le 3 février 2017, La Baffinland présentait sa proposition de Phase 2 à la CAN le 3 février 2017 mais, en mars de la même année, elle lui demandait de suspendre sa détermination de conformité et présentait une demande de modification du Plan d'aménagement régional du Nord de l'île de Baffin (PARNIB). En décembre 2017, la CAN a tenu des réunions publiques sur la modification proposée et, en mars 2018, a recommandé aux gouvernements du Canada et du Nunavut ainsi qu'à la Nunavut Tunngavik Incorporated, que le PARNIB soit modifié.

En 2017-2018, la Baffinland a dépassé de 7.5% la limite de production de 4.2 Mt/a prescrite dans les modalités et conditions 179 (b) du certificat de projet no.005 du projet de la rivière Mary. La CNER a alors encouragé la Baffinland, en prévision de tout éventuel et futur problème de conformité, de soumettre une demande de modification de la modalité et condition 179(b) du certificat. La Baffinland s'est exécutée en sollicitant une augmentation de la production ainsi que des modifications aux modalités 179 (a) et (b) du certificat de projet. La CNER a estimé que le réexamen de ces modalités et conditions du certificat de projet no.005 impliquerait la sollicitation et l'obtention de commentaires écrits des personnes intéressées de la population ainsi que la tenue d'une séance d'information communautaire à Pond Inlet. D'autre part, au titre du programme de surveillance du projet de la rivière Mary, le personnel de la CNER a visité le site de la mine à deux(2) reprises, en hiver (avril) et été (août) et a transmis des mises à jour aux collectivités de Pond Inlet et d'Igloolik.

La proposition de projet de la mine d'or Meliadine (No. de dossier 11MN034 de la CNER)

Agnico Eagle Mines Limited

Tel que proposé par Agnico Eagle Mines Limited (Agnico Eagle), le projet de la mine d'or Meliadine implique la mise en valeur d'une mine d'or dans la région de Kivalliq, à environ 25 km de Rankin Inlet. Le promoteur désire exploiter cinq (5) gisements distincts dans une approche progressive. La phase 1 portera sur le gisement Tiriganiaq que le promoteur envisage d'exploiter pendant huit (8) ans. Il utilisera à cette fin des techniques normalisées d'exploitation minière souterraine et à ciel ouvert, intégrant l'infrastructure du port Itivia dans le hameau de Rankin Inlet et contrôlant l'accès à une route publique praticable en tout temps, reliant Itivia au site de la mine. Une route de dérivation devrait être terminée à l'été 2018. Elle permettrait au trafic routier lié à l'exploitation de la mine de contourner la communauté avant de rejoindre la route toutes saisons, laquelle serait ouverte à la circulation publique en 2024, pour la phase 2 du projet.

Le 26 février 2015, la CNER a délivré le certificat de projet no. 006 à Agnico Eagle pour la mine d'or Meliadine. Depuis, le promoteur a acquis tous les permis et toutes les licences nécessaires pour la construction et l'exploitation de la mine. La phase construction est actuellement en cours et l'exploitation devrait commencer fin 2019.

En Janvier 2018, Agnico Eagle a soumis une demande de modification de sa gestion de l'écoulement des eaux salines souterraines vers la mine souterraine. Son projet de « Rejet des effluents salins de la mine d'or Meliadine dans le milieu marin de Rankin Inlet » impliquerait le déversement de l'excès d'eau souterraine saline dans le milieu marin du port Itivia, baie Melvin. Le 6 avril 2018, la CNER a officiellement avisé le promoteur et le ministre qu'elle évaluerait la proposition par le biais d'un réexamen du certificat de projet no.006, en vertu de l'alinéa 12.8.2, article 12, de l'Accord du Nunavut et de l'art. 112 de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN).



Accomplir notre mission

Accomplir notre mission : 2017-2018

Dans son Plan stratégique 2013-2017, la CNER s'est fixée cinq buts fondamentaux pour l'aider à aller de l'avant :

1. La CNER se conformera aux exigences et à l'esprit de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
2. La CNER continuera à effectuer des évaluations de répercussions de haute qualité.
3. La CNER s'emploiera à instaurer un financement adéquat pour assurer une stabilité organisationnelle à long terme.
4. La CNER s'inspirera des principes de l'inuit Qaujimajatuqangit/ Qaujimajangit dans tous ses travaux.
5. La CNER mettra tout en œuvre pour maintenir la confiance et la participation du public au système de réglementation du Nunavut et à tous ses processus.

Il s'agit de la deuxième itération du plan stratégique quinquennal de la CNER, élaboré en 2012-2013 sur une période de douze (12) mois avec l'active participation de la Commission et du personnel. Un nouveau plan stratégique quinquennal (2018 à 2022) a été mis sur pied au cours de l'année 2017-2018 par les membres et le personnel de la Commission. Il prévoit de nouveaux buts et de nouvelles initiatives dont l'application et la réalisation seront rapportées dans les futurs rapports annuels.

Le Plan stratégique 2013-2017 de la CNER peut être consulté sur notre site Web à l'adresse www.nirb.ca.

1er BUT : La CNER se conformera aux exigences et à l'esprit de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Gestion intégrée des ressources

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) prévoit un système de gestion intégrée des ressources pour toute la zone d'installation du Nunavut, soit de plus de deux (2) millions de kilomètres carrés de terres et eaux marines riches en ressources naturelles (comme les minerais) et en ressources renouvelables (faune). La CNER s'emploie à maintenir de fructueuses relations de travail avec les groupes par le biais du système de réglementation et en particulier avec les autres organes gouvernementaux afin d'améliorer l'évidence et l'efficacité dans ses processus de réglementation.

L'Accord du Nunavut autorise la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), l'Office des eaux du Nunavut (OEN), la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) à conseiller, soit conjointement - en tant que Conseil du milieu marin du Nunavut (CMMN) -, soit individuellement, d'autres organismes gouvernementaux en ce qui concerne les zones marines et leur formuler des recommandations à cet égard. Le Gouvernement tient compte de ces avis et recommandations lorsqu'il prend des décisions touchant les zones marines.

Au cours de l'année 2017-2018, les organisations membres du CMMN ont participé à un atelier afin d'établir un plan stratégique quinquennal pour le Conseil. Le 23 février 2018, lors d'une séance conjointe des IGP, la version finale du plan stratégique du Conseil du milieu marin du Nunavut a été présentée aux fins d'examen, avec les dernières corrections à apporter avant la publication. Ce Plan stratégique permettra au CMMN de se concentrer sur plusieurs enjeux prioritaires entre 2018 et 2022, en utilisant les ressources limitées disponibles et de démontrer la valeur de ses contributions à l'élaboration des politiques pour le milieu marin et à d'autres questions et mesures connexes.

2ème BUT : La CNER continuera à effectuer des évaluations de répercussions de haute qualité.

Améliorer les évaluations des répercussions

En 2017, la CNER a lancé un nouveau site Web dont le contenu, nouveau ou actualisé, est affiché dans les quatre

langues officielles du Nunavut. La CNER a travaillé avec Strata 360, une firme d'experts-conseils située à Montréal, Québec, engagée à contrat pour concevoir et créer un nouveau site Web de plusieurs années, s'assurant que le public aient facilement accès à tout le contenu, depuis la cartographie par satellite jusqu'au profils des employés. Un outil de demande d'accès à l'information a également été intégré dans le site Web pour permettre au public d'accéder à des renseignements spécifiques non affichés sur le site Web ou dans les registres publics en ligne. La CNER compte sur la rétroaction du public pour continuer à peaufiner son site Web.

Optimiser les responsabilités de surveillance

Au cours de l'année 2017-2018, la CNER a continué à employer des agents à temps plein, chargés des programmes de surveillance de la Commission pour la mine de diamants Jericho, la mine d'or Doris North, la mine d'or Meadowbank, la mine de fer de la rivière Mary, la mine d'or Meliadine et le projet de mine de la fosse Whale Tail. Contrairement à la plupart des commissions d'évaluation environnementale du nord, la CNER a le mandat d'entreprendre des examens préalables, des examens approfondis et de la surveillance. Étant donné que d'autres importants développements miniers ont été approuvés et que l'exploitation a commencé dans la région du Nunavut, la CNER va grandement intensifier ses efforts pour remplir son mandat de surveillance. La Commission a d'ailleurs organisé un atelier sur la surveillance à Iqaluit, lors du Symposium 2017 sur l'industrie minière du Nunavut. Les promoteurs soumis à des programmes de surveillance ont ainsi eu la possibilité de discuter de leurs progrès avec le personnel de la CNER, y compris des secteurs exigeant des efforts supplémentaires pour réaliser d'éventuelles améliorations. Un atelier à l'assistance nombreuse avec une rétroaction positive de tous les participants.

Formation des membres et du personnel de la commission

Les membres du Conseil de la CNER et le personnel ont participé à diverses séances de formation interne sur la mise en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets du Nunavut. Ils ont également suivi des sessions de formation et de mises à jour sur les pratiques de gouvernance, l'Inuit Qaujimagatuqangit, les stratégies de développement progressif, le Plan provisoire d'aménagement du territoire du Nunavut et sur les possibles scénarios d'exploitation gazière et pétrolière dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.

Les membres du personnel de la CNER ont conservé plusieurs accréditations professionnelles et adhésions liées à l'évaluation environnementale afin de maintenir



leur pertinence et leur professionnalisme dans leurs divers domaines de spécialisation. Au cours de l'année 2017-2018, le personnel de la CNER a également été formé pour le registre public en ligne et en système de gestion interne d'entreprise. À titre individuel, des employés ont suivi des cours en compétences administratives, audiences efficaces, principes de justice administratives, etc.

3ème BUT : La CNER s'emploiera à instaurer un financement adéquat pour assurer une stabilité organisationnelle à long terme.

Logement du personnel et rénovations de bureau

Au cours de l'année 2017-2018, la CNER a soumis une demande à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (CAANC) avec prévisions des coûts liés à l'éventuelle et future mise en vigueur des nouvelles dispositions transfrontalières de *l'Accord du Nunavut*, résultant du règlement prévu des revendications territoriales des groupes voisins. La Commission a terminé avec succès un autre audit annuel sans que les vérificateurs indépendants n'aient identifié de problème important. Et enfin, la Commission a collaboré avec des représentants de CAANC sur son budget et ses plans de travail concernant son fonctionnement de base et les audiences multiples, s'assurant de bénéficier d'un financement adéquat pour exécuter sa charge de travail.

4ème BUT : La CNER s'inspirera des principes de l'inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimajangit dans tous ses travaux.

Activités liées aux principes de l'inuit Qaujimajatuqangit

En vertu des politiques approuvées par le Conseil de la CNER, le directeur général doit veiller à ce que le personnel effectue chaque année, deux journées d'activités portant sur les principes de l'inuit Qaujimajatuqangit. Ces activités visent à illustrer les enseignements pertinents et à encourager une plus grande compréhension et un plus grand respect des principes de l'inuit Qaujimajatuqangit. Le personnel attend cette pause avec impatience pour se lancer dans une expérience qui l'aide à mieux saisir la culture inuite et le milieu ambiant. En 2016-2017, le personnel a entrepris une journée de nettoyage communautaire, enlevant plus de 20 cargaisons de camion de déchets sur les terres, puis le lendemain, il s'est déplacé en VTT à travers la zone nettoyée pour voir les attractions locales à partir du côté oriental de Cambridge Bay. En 2017-2018, le personnel de la CNER a participé à une chasse au trésor culturelle au cours de laquelle des équipes ont cherché dans des aires entourant Cambridge Bay des questions de quiz sur les espèces sauvages locales. Malheureusement, à cause du mauvais temps, le voyage en bateau prévu dans la baie voisine a dû être annulé.

5ème BUT : La CNER mettra tout en oeuvre pour maintenir la confiance et la participation du public au système de réglementation du Nunavut et à tous ses processus.

Participation publique

La CNER estime fondamentalement que la participation publique est un prérequis pour que le processus d'évaluation environnementale soit tout aussi ouvert qu'équilibré. Une participation publique efficace renforce la qualité du processus d'examen approfondi et permet d'éviter les incompréhensions et les conflits. La CNER a le devoir de maximiser la participation active et informée de la population, à toutes les phases possibles du processus d'examen.

Faits saillants des programmes intensifs de participation publique de la Commission en 2017-2018: La CNER a :

- organisation d'un atelier sur la surveillance des importants projets, lors du Symposium sur l'industrie minière du Nunavut.
- organisation à Cambridge Bay de l'audience finale tenue dans le cadre de l'examen de la proposition de projet Sabina Gold and Silver's « Back River »;
- organisation d'une audience publique à Cambridge Bay pour l'examen de la modification de la proposition de projet « Doris North » de la TMAC Resources Inc.;
- publication du rapport de l'audience finale de la proposition de projet « Doris North » de la TMAC Resources Inc.;
- publication du rapport de l'audience publique de la proposition de projet Sabina Gold and Silver's « Back River »;
- organisation d'une tournée de détermination de la portée à travers la région Kitikmeot pour l'examen de la proposition de projet de « route et port à Grays Bay », de la Kitikmeot Inuit Association et du gouvernement du Nunavut;
- organisation de séances de détermination de la portée à Yellowknife et à Inuvik pour l'examen de la proposition de projet de « route et port à Grays Bay », de la Kitikmeot Inuit Association et du gouvernement du Nunavut;
- organisation d'une audience finale à Baker Lake dans le cadre de l'examen de la proposition de projet de la « fosse Whale Tail » d'Agnico Eagle Mines Ltd.;
- organisation d'une séance d'information communautaire à Pond Inlet pour la mine de la rivière Mary;
- organisation de réunions publiques de détermination de la portée dans dix (10) collectivités du Qikiqtani pour l'évaluation environnementale stratégique;
- participation à la Foire commerciale de Kitikmeot avec Trade Show avec circuit carriers connexe dans la région de Kitikmeot.

Conférences et ateliers

Outre ses initiatives internes, la CNER est régulièrement contactée pour participer à des événements externes organisés par des organismes gouvernementaux, des organisations inuites et d'autres groupes. La Commission essaie du mieux possible de collaborer et/ou de participer aux initiatives qui profilent des avantages pour les Nunavummiut, le système de réglementation du Nunavut ou pour l'environnement. Ainsi, au cours de l'année 2017- 2018, a participé à plusieurs activités, notamment :

- Groupe de travail de Transport Canada pour l'élaboration des Lignes directrices concernant l'exploitation des navires à passagers dans les eaux arctiques canadiennes – qui seront publiées en juillet 2017 et mises à jour chaque année.
- Symposium sur l'industrie minière du Nunavut Nunavut – Iqaluit (avril 2017)
- Présentation à la conférence 2017 de l'International Association of Impact Assessment 2017– Montréal (Avril,2017)
- Présentation à la Conférence canadienne du Gouverneur général sur le leadership – Cambridge Bay (Juin 2017)
- Participation à la Cumulative Effects Conference du Canadian Institute, Calgary, AB (Juin 2017)
- Participation au Forum pan-territorial du Conseil d'évaluation environnementale et de réglementation - Cambridge Bay, NU (Août 2017)
- Présentation au US & Canada Northern Oil and Gas Research Forum – (Octobre, 2017)
- Présentation à l'Oceans Innovation Conference – St. John's (Octobre, 2017)
- Présentation à la Modern Treaties and Reconciliation Conference – Ottawa (Novembre, 2017)
- Conférence ArcticNet -Montréal (Décembre 2017)
- AMEC Cordilleran Roundup- Vancouver (Janvier 2018)
- Sommet de la Baie d'Hudson – Montréal (Mars 2018)
- Arctic Oil and Gas Symposium – Calgary (Mars 2018)
- Groupe de travail d'EcoCanada sur les qualifications environnementales et milieu de la recherche – en cours
- Conseil consultatif régional de l'Arctique sur les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures - en cours
- Initiative de l'Arctic Council: recommandations d'excellentes pratiques pour l'EIE et la participation publique associée dans l'Arctique – en cours
- Comité de direction pour le Forum pan-territorial du Conseil d'évaluation environnementale et de réglementation – en cours.



En route vers l'avenir

L'avenir : 2018-2019 et au-delà

Tout porte à croire que la CNER sera à nouveau très occupée en 2018-2019 avec de nouveaux examens préalables, la judicieuse évolution de nos examens approfondis et de nos programmes de surveillance et l'évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis. La CNER coordonnera les examens soutenus d'un grand nombre d'importantes propositions ainsi que ceux des modifications de projets existants qui la forceront à tenir plusieurs audiences publiques à travers le Nunavut, tout en organisant simultanément de nombreuses tournées de consultations publiques, réunions techniques, conférences pré-audiences, visites de sites et autres ateliers. À tout cela s'ajoutera l'examen préalable des nouvelles propositions de projets reçues en grand nombre tous les mois. Les occasions de participation aux évaluations de la CNER sont donc surmultipliées et votre avis compte! Au cours de la prochaine année, la Commission lancera plusieurs initiatives importantes, notamment une consultation

sur les Règles de procédure actualisées et sur les Lignes directrices normalisées pour l'élaboration de l'énoncé des répercussions. Elle s'attaquera aussi au règlement des questions de mise en vigueur de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* et terminera la mise à jour de sa série de guides techniques. La Commission continuera à réaliser les principales composantes de son mandat, notamment d'intégrer les principes Inuit Qaujimagatuqangit dans tous ses processus et procédures, de s'attaquer aux questions maritimes par le biais du Conseil du milieu marin du Nunavut et enfin, de veiller à ce que ses membres et son personnel bénéficient de la formation requise pour conserver leur pertinence et leur professionnalisme dans l'exécution de leurs fonctions.

La CNER actualise constamment ses documents sur son site Web (www.nirb.ca) et sur son registre public en ligne. Notre personnel est toujours disponible pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser. N'hésitez pas à nous contacter sans frais au 1-866-233-3033 ou par courriel à l'adresse info@nirb.ca.



Rapport du vérificateur indépendant sur les états financiers condensés

Au Conseil d'administration de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Les états financiers condensés ci-joints, regroupant l'état financier condensé de la situation financière au 31 mars 2018, l'état financier condensé du fonds d'administration, l'état financier condensé de l'évolution des actifs nets et l'état financier condensé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes connexes, émanent des états financiers vérifiés de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour l'exercice clos le 31 mars 2018. L'opinion du vérificateur sur ces états financiers, telle qu'énoncée dans notre rapport du 11 septembre 2018 est inchangée. Ces états financiers et les états financiers condensés ne tiennent pas compte des effets des événements survenus après la date de notre rapport.

Les états financiers condensés n'incluent pas toutes les communications requises par les normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, la lecture des états financiers condensés ne saurait se substituer en aucune façon à celle des états financiers vérifiés de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

Responsabilité de la Direction relativement aux états financiers condensés

La Direction est responsable du condensé des états financiers vérifiés, conformément aux normes comptables dans le secteur public.

Responsabilité du vérificateur

Il nous incombe d'exprimer une opinion sur les états financiers condensés, basée sur les procédures que nous avons appliquées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers condensés tirés des états financiers audités de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour l'exercice clos le 31 mars 2018 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

État condensé de la situation financière

Au 31 mars

2018

2017

Actifs

Réels

Liquidités et équivalents	3 867 065 \$	3 600 651 \$
Comptes débiteurs (Note 5)	50 209	3 359
TPS à recevoir	81 034	74 839
Dépôts (Note 6)	1 750	132 725
Dépenses payées d'avance (Note 7)	61 776	81 517

4 061 834 3 893 091

Immobilisations (Note 8)

3 433 221 3 063 839

7 495 055 \$ 6 956 930 \$

Passif

Réel

Comptes payables et charges à payer	59 655 \$	58 650 \$
Dépôts en cas de dommages	5 173	-
Revenus reportés base (Note 9)	1 235 640	1 284 515
Revenus reportés projets (Note 10)	2 317 787	2 099 455
Contributions remboursables (Note 11)	254 267	254 267
Salaires et avantages sociaux (Note 12)	223 978	260 122

4 096 500 3 957 009

Apports reportés concernant les immobilisations (Note 13)

3 419 494 3 048 850

7 515 994 7 005 859

Actifs nets (Déficit)

Actifs nets investis en immobilisations 13 728 14 988

Fonds d'habitation du personnel 71 627 42,704

Déficit net non affecté (106 294) (106 621)

(20 939) (48 929)

7 495 055 \$ 6 956 930 \$

Événements postérieurs (Note 15)

Engagements (Note 16)

Approuvé pour le Conseil d'administration de la Commission

Administrateur

Administrateur

État condensé des opérations

Pour l'exercice clos le 31 mars

		Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Revenu				
Base	(Échéancier A)	4,516,812 \$	3,957,194 \$	4,163,812 \$
Projet de mine de diamants Jericho	(Échéancier B)	121,600	80,939	119,829
Projet de port et de route de Bathurst Inlet	(Échéancier C)	-	-	-
Projet Doris North	(Échéancier D)	135,427	117,934	264,125
Projet de mine d'or Meadowbank	(Échéancier E)	142,398	113,848	164,567
Audit	(Échéancier F)	-	34,633	34,535
Projet de mine de fer Mary River	(Échéancier G)	1,283,954	395,368	250,319
Projet de mine d'or Meliadine	(Échéancier I)	122,829	84,845	82,763
Hope Bay Phase II	(Échéancier J)	873,128	471,526	258,588
Projet Back River	(Échéancier K)	742,115	328,020	607,655
Projet d'habitation 4-Plex	(Échéancier L)	-	76,388	98,427
Conseil du milieu marin du Nunavut	(Échéancier M)	26,397	52,907	31,464
Évaluation environnementale stratégique	(Échéancier N)	1,224,715	1,078,442	91,617
Projet de fosse Whale Tail	(Échéancier O)	1,088,193	808,318	131,516
Projet de route Grays Bay	(Échéancier P)	207,401	124,750	-
Projet d'habitation Bayview	(Échéancier Q)	-	74,663	-
		10,484,969	7,799,775	6,299,217
Dépenses				
Base	(Échéancier A)	4,516,812	3,957,194	4,163,812
Projet de mine de diamants Jericho	(Échéancier B)	121,600	80,939	119,829
Projet de port et de route de Bathurst Inlet	(Échéancier C)	-	-	-
Projet Doris North	(Échéancier D)	135,427	117,934	264,125
Projet de mine d'or Meadowbank	(Échéancier E)	142,398	113,848	164,567
Audit	(Échéancier F)	-	34,306	30,587
Projet de mine de fer Mary River	(Échéancier G)	1,283,954	395,368	250,319
Projet de mine d'or Meliadine	(Échéancier I)	122,829	84,845	82,763
Hope Bay Phase II	(Échéancier J)	873,128	471,526	258,588
Projet Back River	(Échéancier K)	742,115	328,020	607,655
Projet d'habitation 4-Plex	(Échéancier L)	-	69,303	55,405
Conseil du milieu marin du Nunavut	(Échéancier M)	26,397	52,907	31,464
Évaluation environnementale stratégique	(Échéancier N)	1,224,715	1,078,442	91,617
Projet de fosse Whale Tail	(Échéancier O)	1,088,193	808,318	131,516
Projet de route Grays Bay	(Échéancier P)	207,401	124,750	-
Projet d'habitation Bayview	(Échéancier Q)	-	52,825	-
		10,484,969	7,770,525	6,252,247
Excess of revenue over expenses		- \$	29,250 \$	46,970 \$

État condensé de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Non affectés	Fonds d'habitation du personnel	Fonds investis en immobilisations	Total 2018	Total 2017
Solde, début d'exercice	(106 621) \$	42 704 \$	14 988 \$	(48 929) \$	(94 640) \$
Excès des revenus sur les dépenses	327	28 923	-	29 250	46 970
Apports reçus des contributions reportées	592 157	-	(592 157)	-	-
Achat d'immobilisations	(592 157)	-	592 157	-	-
Amortissement	-	-	(222 773)	(222 773)	(179 131)
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	-	-	221 513	221 513	177 871
Écart net	327	28 923	(1 260)	27 990	45 710
Solde, fin d'exercice	(106 294) \$	71 627 \$	13 728 \$	(20 939) \$	(48 930) \$

État financier des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2018	2017
Liquidités fournies par (utilisées pour)		
Des activités d'exploitation		
Reçues des bailleurs de fonds	7 771 331 \$	6 374 972 \$
Perçues des locataires	151 051	98 427
Payées aux fournisseurs	(3 260 657)	(2 488 950)
Payées aux employés	(4 395 312)	(3 784 336)
	266 413	200 113
Activité financière		
Apports en immobilisations reportés	592 157	1 679 178
Activité d'investissement		
Achat en immobilisations	(592 157)	(1 679 178)
Hausse des liquidités et équivalents	266 413	200 113
Situation de la trésorerie, début d'exercice	3 600 651	3,400,538
Situation de la trésorerie, fin d'exercice	3 867 064 \$	3 600 651 \$

Notes condensées des états financiers

31 mars 2018

1. Organisation et ressort

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (« la Commission ») a été créée en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Elle est chargée d'évaluer et de surveiller, sur les sites et régionalement, les répercussions environnementales, culturelles et socioéconomiques des propositions de développement et ce, en appliquant le savoir traditionnel inuit et les méthodes scientifiques reconnues d'analyse écosystémique.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public (NCSP – OBSL) pour les organisations sans but lucratif, telles qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) :

(a) Instruments financiers

La Commission classe ses instruments financiers à leur coût ou à leur coût amorti. En vertu de la politique de la CNER, la catégorie suivante d'instruments financiers se décrit ainsi :

Cette catégorie regroupe les liquidités, les fonds retenus en fiducie, les comptes recevables, les comptes payables, les charges à payer, les contributions remboursables, les salaires et les avantages sociaux. Ils sont tout d'abord comptabilisés selon leur coût puis, selon la méthode des intérêts effectifs moins l'éventuelle perte de valeur sur les actifs financiers, comptabilisés à leur coût amorti.

Les coûts de transaction se rapportant aux instruments financiers de la catégorie coûts amortis, sont ajoutés à la valeur comptable desdits instruments.

Les amortissements sur actifs financiers dans la catégorie coûts amortis sont comptabilisés quand le montant de la perte est suffisamment précis et qu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont alors amortis à la valeur recouvrable nette et l'amortissement est comptabilisé dans les états financiers des opérations.

(b) Comptabilité des fonds

La Commission applique la comptabilité des fonds et maintient ses fonds non affectés, fonds d'habitation des employés et fonds investis dans des fonds d'immobilisation.

Fonds non affectés : Excès des revenus sur les dépenses, liés à l'exploitation générale de la Commission, à l'exception des achats de logements pour le personnel et d'immobilisations.

Fonds d'habitation du personnel : Excès des revenus sur les dépenses liées au projet d'habitation 4-Plex et au projet de logement Bayview.

Investis dans le fonds d'immobilisation: Investissements en immobilisations moins l'amortissement accumulé.

(c) Prestations accumulées de congés payés et de fin de service

Dans l'état de la situation financière à ce jour, la Commission a prévu un passif pour couvrir les futurs avantages sociaux à verser aux employés pour services rendus. Par conséquent, la Commission a souscrit une obligation pour congés payés non utilisés et pour indemnités de départ. Ces montants sont comptabilisés comme gagnés et ne sont pas distinctement financés.

(d) Comptabilisation des revenus

La Commission adopte la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus lorsque reçus ou à recevoir si le montant à percevoir a été raisonnablement estimé et si le recouvrement a été raisonnablement assuré. Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus au cours de l'année où les dépenses afférentes ont été effectuées.

En vertu des normes comptables du secteur public pour les organisations à but non lucratif, toute subvention à fin déterminée qui n'aura pas été utilisée devra être reportée. La Commission a respecté ses engagements au titre de

l'accord de financement et le solde sera affecté à la planification et l'exécution des tâches et responsabilités confiées à la Commission.

La Commission applique la méthode de comptabilité d'exercice pour comptabiliser ses autres revenus. Un revenu créditeur est comptabilisé lorsqu'il est gagné. Les revenus de location sont comptabilisés lorsqu'encaissés. Ces revenus de location sont gagnés lorsque le locataire occupe les locaux d'habitation.

(e) Immobilisations

L'équipement est comptabilisé au coût dans les investissements en immobilisations. L'amortissement est calculé par la méthode de l'amortissement dégressif, sauf pour les améliorations locatives qui sont évaluées selon la méthode de l'amortissement constant pendant la durée du bail, aux taux annuels fixés à la note 8.

Lors de l'année de l'achat, un amortissement normal de 50% est enregistré.

Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de cession.

Les biens et équipement acquis ou construits pendant l'année ne sont amortis qu'à partir de la date de leur utilisation.

(f) Apports reportés liés aux immobilisations

Les apports liés aux immobilisations sont reportés et comptabilisés comme revenu, au même taux que les charges d'amortissement imposées liées aux immobilisations acquises pendant la durée de leur utilisation.

(g) Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents sont des encaisses et des dépôts bancaires.

(h) Incertitude relative à la mesure

Pour la préparation des états financiers effectuée conformément aux normes comptables du secteur public pour les organisations à but non lucratif, la direction doit établir les estimations et hypothèses ayant une certaine incidence sur les actifs et passifs reportés et divulguer les éventuels actifs et passifs au moment de l'état financier ainsi qu'une mise à jour des revenus et dépenses encourus au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(i) Affectation des dépenses engagées

La Commission affecte les dépenses engagées selon les ententes de contributions dont elles dépendent. Ces dépenses sont les coûts directs liés à l'exécution de chaque entente de contribution. Les coûts sont ensuite attribués à l'entente de contribution basée sur le montant réel des dépenses engagées.

Les salaires et les avantages sociaux sont attribués aux ententes de contribution en fonction du temps consacré à l'exécution de l'entente. Le pourcentage des salaires et avantages sociaux consacrés à chaque projet varie de 0 à 100%.

Les frais administratifs de bureau sont attribués aux ententes de contribution afférentes. Ces frais sont alloués à chacune des ententes en fonction du pourcentage d'heures-travail requises pour l'exécution de ces ententes

(j) Charge de pension

La Commission possède un régime de retraite à cotisation déterminée offrant des pensions et prestations post-emploi aux employés. La charge constatée de ce régime de retraite à cotisation déterminée est basée sur les cotisations requises par la Commission pour chaque période. Le Régime de retraite est un régime multi-employeurs contributif à prestations déterminées, couvrant les employés admissibles.

3. Futurs changements comptables

(a) Opérations de restructuration, chapitre SP 3430

Ce chapitre établit des normes sur la comptabilisation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses liés à une opération de restructuration ainsi que les informations à fournir à leur sujet par les cédants et les cessionnaires.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à partir du 1er avril 2018. L'adoption anticipée est encouragée. La direction évalue l'impact de la transition vers l'application de ces normes comptables.

(b) Instruments financiers, chapitre SP 3450 et modifications connexes à la présentation des états financiers, chapitre SP 1201

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, notamment les instruments financiers dérivés y compris les instruments primaires. Les gouvernements devront adopter le chapitre SP 3450 au cours de l'exercice financier où aura été adopté le chapitre SP 2601, Conversion des devises.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à partir du 1er avril 2019. L'adoption anticipée est encouragée. La direction évalue l'impact de la transition vers l'application de ces normes comptables. Financial Instruments, Section PS 3450 and related amendments to Financial Statement Presentation, Section PS 1201

(c) Conversion des devises, chapitre SP 2601

Ce chapitre remplace le chapitre SP 2600, Conversion des devises. Les gouvernements devront adopter le chapitre SP 2601 au cours de l'exercice financier où aura été adopté le chapitre SP 3450, Instruments financiers.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à partir du 1er avril 2019. L'adoption anticipée est encouragée. La direction évalue l'impact de la transition vers l'application de ces normes comptables

4. Prêt remboursable à vue

La Commission a accès à un prêt remboursable à vue, renouvelable, à des fins générales. Tout solde impayé porte intérêt à taux préférentiel. Il n'y avait aucun solde impayé à la fin de cet exercice financier. Le prêt à vue est garanti par un contrat de sûreté visant tous les actifs de la Commission.

5. Comptes créditeurs	2018	2017
Agence Canadienne de développement économique du Nord	1 167 \$	-
Affaires autochtones et du Nord Canada		
Projet de fosse Whale Tail	2 334	-
Projet de route Grays Bay	6 558	-
Comptes créditeurs et autres charges à payer	40 150	3 359
	50 209 \$	3 359 \$

Au 31 mars 2018, aucune créance dépréciée (2017 - Nul).

6. Dépôts	2018	2017
Arrhes pour la construction d'un 5-Plex	- \$	130 975 \$
Société d'énergie du Nunavut – dépôt pour la mise en marche de la centrale	1 750	1 750
	1 750 \$	132 725 \$

7. Dépenses payées d'avance	2018	2017
Assurance	19 542 \$	15 440 \$
Loyer	24 383	29 312
Régime de pensions des Northern Employee Benefits Services (NEBS)	-	36 765
Évaluations de l'édifice 5-Plex	17 581	-
	61 776 \$	81 517 \$

8. Immobilisations

				2018	2017
	Taux	Coûts	Amortissements Cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Oeuvres d'art	0%	6 114 \$	-	6 114 \$	6 114 \$
Édifices	4%	2 898 854	163 855	2 734 999	1 296 446
Meubles et équipement	20%	522 450	273 165	249 285	71 066
Matériel informatique	50-55%	197 687	178 614	19 073	39 573
Améliorations locatives	5-15 S/L	888 565	464 815	423 750	506 407
Construction en cours	0%	-	-	-	1 144 233
		4513670 \$	1 080 449 \$	3 433 221 \$	3 063 839 \$

9. Revenus reportés - base

	2018	2017
Financement de base	1 207 930 \$	1 230 295 \$
Council du milieu marin du Nunavut - Échéancier M	27710	54220
	1 235 640 \$	1 284 515 \$

10. Revenus reportés - projets

	2018	2017
Projet Back River - Échéancier K	74 494 \$	732 734 \$
Projet Doris North Project - Échéancier D	77 307	135 427
Route et port à Grays Bay - Échéancier P	331 945	-
Hope Bay Phase II - Échéancier J	419 471	603 385
Projet de mine de diamants Jericho - Échéancier B	72 185	-
Projet de mine de fer Mary River - Échéancier G	722 297	179 626
Projet de mine d'or Meadowbank - Échéancier E	78 327	10 011
Projet de mine d'or Meliadine - Échéancier I	65 464	52 305
Évaluation environnementale stratégique - Échéancier N	410 833	261 700
Fosse Whale Tail - Échéancier O	65 464	124 267
	2 317 787 \$	2 099 455 \$

11. Contributions remboursables

	2018	2017
Société d'énergie Qulliq - Iqaluit	254 267 \$	254 267 \$

12. Salaires et avantages sociaux payables

	2018	2017
Retenues fédérales à la source – Agence du revenu du Canada	3 467 \$	12 981 \$
Journées de récupération et congés annuels	20 088	20 088
Cotisations sociales du Nunavut	24 226	23 825
Pensions et indemnités de déménagement	124 760	150 195
Salaires et avantages sociaux	51 437	53 033
	223 978 \$	260 122 \$

13. Apports reportés liés aux immobilisations

	2018	2017
Solde d'ouverture	3 048 850 \$	1 546 340 \$
Ajouts	592 157	1 680 381
Amortissements	(221 513)	(177 871)
Solde de clôture	3 419 494 \$	3 048 850 \$

14. Dépendance économique

La Commission dépend du financement gouvernemental versé sous forme de contributions du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord. La direction estime que toute réduction ou altération de ce financement aurait d'importantes répercussions sur son fonctionnement.

15. Événements postérieurs

À la fin de l'exercice financier, la Commission a acheté l'équipement pour un système d'interprétation de Duoson Multimedia d'une valeur de 31 805 \$.

16. Engagements

La Commission a conclu une convention quinquennale de bail, du 1er avril 2014 au 31 mars 2019 avec une période de renouvellement de cinq ans pour ses immeubles d'exploitation. Le montant global de cette location, incluant les frais de gestion et d'exploitation (G.E) ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) s'élève à :

2019	294 258 \$
2020	294 258
2021	294 258
2022	294 258
2023	294 258
Années financières suivantes	294 258
	1 765 548 \$

La Commission a conclu une convention triennale de bail pour des immeubles d'exploitation se terminant le 31 août 2019. Le montant annuel du loyer, incluant l'exploitation, est le suivant:

2019	17 500 \$
2020	7 292
	24,792 \$

La Commission a conclu une convention de location d'équipement de bureau avec Xerox jusqu'au 30 septembre 2023. L'engagement du coût de location annuel est le suivant :

2019	11 740 \$
2020	11 740
2021	11 740
2022	11 740
2023	11 740
Années financières suivantes	5 978
	65,763 \$

La Commission a conclu une entente avec Stantec se terminant le 31 mars 2019. Les honoraires annuels devraient s'élever à 87,887 \$.

17. Cotisations de retraite

Au 1er janvier 2018, le régime de pensions des Northern Employee Benefits Services (NEBS) avait une insuffisance de solvabilité de (110 840 600 \$) (102 495 300 en 2017) et un ratio de solvabilité de 66.0% (2017 - 64.0%). Au 1er janvier 2018, l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle actuelle des prestations déterminées était estimé à 24 000 000 \$ - Ratio financé de 112.8% (16 600 000 \$ et 110.1% en 2017) selon une base d'évaluation de permanence.

Le régime dessert 3 033 (2 600 en 2017) employés membres et 107 (99 en 2017) employeurs membres. Le remboursement de toute insuffisance éventuelle dans les indemnités de cessation d'emploi est garanti pour les dix prochaines années ou moins, selon la situation du fonds. En avril 2004, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a exempté les NEBS de toute conformité au Pension Benefits Standards Act (PBSA). La solvabilité n'est calculée qu'en vue de déterminer les obligations en cas de cessation du régime.

Le taux des cotisations demeure inchangé à 16% (8% pour les employés et 8% pour les employeurs) jusqu'à un maximum de gains ouvrant droit à la pension de 165 077 \$ en janvier 2017 et de 166 787 \$ en janvier 2018, pour lesquels les 16% maximum s'élevaient à 26 412 en janvier 2017 et à 26 686 \$ en janvier 2018) soit (13,206 \$ - 13,343 \$ de l'employeur et 13,206 \$ - 13,343 \$ pour les employés). La Commission participe au Régime de pension des NEBS, qui est un régime de retraite à cotisations déterminées. Et tous les employés ayant au moins une année de service sont admissibles.

Au cours de l'exercice financier, les cotisations versées au régime de pension des SASSEN ont totalisé 182 506 \$ (155 867 en 2017).

18. Instruments financiers

Les transactions sur instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Le fait de fournir les informations imposées aide les utilisateurs des états financiers à évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers.

Risque de crédit

La Commission est sujette à un risque de crédit représenté par ses actifs pour un montant total de 3 919 024 \$ (3 736 735 \$ en 2017). Le risque de crédit est le risque de perte financière que peut encourir l'une des parties d'un instrument financier quand l'autre partie n'a pu s'acquitter d'une obligation. La Commission est exposée à ce risque concernant ses liquidités, ses fonds retenus en fiducie et ses comptes débiteurs. Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

La Commission dépose ses liquidités dépassant le montant assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada dans des banques à charte sous réglementation fédérale.

La Commission a un risque de concentration. Ce risque survient en cas de défaut de paiement d'un client ayant plus de dix pour cent du solde total des comptes à recevoir. L'entreprise court alors un risque plus élevé. Les concentrations de risque de crédit touchent les groupes de contreparties ayant des caractéristiques économiques ou industrielles analogues et pour lesquelles les changements d'ordre économique ou autre, ont également une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Au 31 mars 2018, les comptes à recevoir de trois clients (deux en 2017) regroupaient 66 % du montant total des avances de voyage et d'autres comptes à recevoir en souffrance (74% en 2017). Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité survient quand la Commission ne peut rembourser ses obligations lors de leur date d'échéance. La Commission a un risque d'illiquidité de 543 073 \$ (573 039 \$ en 2017) pour ses comptes payables, ses charges à payer, ses contributions remboursables, les salaires et avantages sociaux. Ce risque n'a pas changé depuis l'année précédente.

19. Budget

Les montants budgétaires 2018 rapportés sur l'état financier ne sont présentés qu'aux fins d'information. Ils n'ont pas été vérifiés et ne sont pas garantis par le rapport de vérification des comptables agréés Crowe Mackay s.r.l., daté du 11 septembre 2018.

20. Virement interne

Au 31 mars 2018, 592 157 \$ (1 579 178 \$ en 2017) ont été transférés des fonds non affectés à un fonds d'immobilisations afin de financer l'acquisition d'immobilisations.

21. Données comparatives

Les états financiers ont été reclassifiés, le cas échéant, pour se conformer à la présentation utilisée au cours de l'actuel exercice.

22. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice financier, des indemnités de déplacement ont été versées aux membres du Conseil d'administration de la Commission. Ces dépenses s'inscrivaient dans le cours normal de fonctionnement de la Commission et ont été mesurées à leur valeur d'échange.

Ryan Barry

Executive Director
Tukimuaqtittiyyi
ᐅᓂᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Directeur général
rbarry@nirb.ca | 867-983-4608

Heather Rasmussen

Policy Advisor
Atuagaliriyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ ᐅᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Conseillère en politiques
hrasmussen@nirb.ca | 867-983-4606

Stephanie Taptuna

Manager, Communications
Kamagiyyi, Tuhagakhaiyiniit
ᐱᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ, ᐅᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Chef, communications
staptuna@nirb.ca | 867-983-4610

Josie Tucktoo

Interpreter/Translator
Uqaqtittiyyi/Numiktittiyyi
ᐅᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Interprète/ Traductrice
jtucktoo@nirb.ca | 867-983-4614

William Nicoll

Environmental Technologist
Avatiliqinirnut Qauyihagtuliqiyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ ᐅᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Technologue en Environnement
wnicoll@nirb.ca | 867-983-4623

Mark Ings

Director, Finance & Administration
Tukimuaqtittiyyi, Maniliriyyini Aulattiyini
ᐅᓂᓂᓐᓂᓐᓂᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ
Directeur, finances et l'administration
mings@nirb.ca | 867-983-4602

Priscilla (Ovik) Evalik

Senior Finance Officer
Angayukhiq Maniliriyyi
ᐱᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ
Agente principale des finances
pevalik@nirb.ca | 867-983-4604

Mona Taylor

Human Resources Officer
Havaktuliqinirnut Piliiriyyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ
Agente des ressources humaines
mtaylor@nirb.ca | 867-983-4624

Lena Atatahak

Secretary/Receptionist
Titiraqti/Aulattitiyyi
ᐅᓂᓂᓐᓂᓐ/ᐅᓂᓂᓐᓂᓐ
Secrétaire/Réceptionniste
latatahak@nirb.ca | 867-983-4600

Tara Arko

Director, Technical Services
Tukimuaqtittiyyi, Qauyihagtuliqinirnut
ᐅᓂᓂᓐᓂᓐᓂᓐ, ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ
Directeur, Services techniques
tarko@nirb.ca | 867-983-4611

Sophia Granchinho

Manager, Impact Assessment
Kamagiyyi, Aktumayunik Qauyihaiyyini
ᐱᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ,
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ
Chef, Étude d'impact environnemental
sgranchinho@nirb.ca | 867-793-4633

Kelli Gillard

Manager, Project Monitoring
Kamagiyyi, Havaraiyayunik Munaghinirmi
ᐱᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ, ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ
Chef, Surveillance des projets
kgillard@nirb.ca | 867-983-4619

Solomon Amuno

Technical Advisor II
Qauyihainirnut Kiuliqiyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ ᐅᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Conseiller technique
samuno@nirb.ca | 867-983-4603

Kofi Boa-Antwi

Technical Advisor II
Qauyihainirnut Kiuliqiyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ ᐅᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Conseiller technique
kboaatwi@nirb.ca | 867-983-4614

Keith Morrison

Technical Advisor II
Qauyihainirnut Kiuliqiyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ ᐅᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Conseiller technique
kmorrison@nirb.ca | 867-983-4617

Shanley Thompson

Technical Advisor II
Qauyihainirnut Kiuliqiyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ ᐅᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Conseillère technique II
sthompson@nirb.ca | 867-983-4607

Jaida Ohokannoak

Manager, Technical Administration
Atanguyak, Avatilikinikun Titiqiqiyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ, ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ
Gestionnaire, administration technique
johokannoak@nirb.ca | 867-983-4609

Jorgen Komak

GIS Specialist
Nunauyanut Ihivriuhqiyi
ᓄᓇᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
Spécialiste des SIG
jkomak@nirb.ca | 867-983-4613

Talia Maksagak

Junior Technical Advisor
Nukaqhiq Qauyihainirnut Kiuliqiyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ
Conseillère technique subalterne
tmaksagak@nirb.ca | 867-983-5627

Mia Otokiak

Junior Technical Advisor
Nukaqhiq Qauyihainirnut Kiuliqiyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐᓂᓐ
Conseillère technique subalterne
motokiak@nirb.ca | 867-983-4622

Natasha Lear

Environmental Administrator
Avatiliqinirnut Aulapkaiyyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ, ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ
Administrateur en environnement
nlear@nirb.ca | 867-983-4612

Jenny Klengenber

Environmental Administrator
Avatiliqinirnut Aulapkaiyyi
ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐᓂᓐ, ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ ᐱᓚᐅᓕᓕᓄᓐ
Administrateur en environnement
jklengenber@nirb.ca | 867-983-4621

